



EDITO

Pour le jeune enfant, agir, découvrir, explorer, ressentir,...seul ou à plusieurs...tout est activité, tout est jeu ! Soutenir son activité autonome en collectivité est essentiel ! Et si nous prenons le temps d'y réfléchir ensemble ?

Le jeu prend une place importante dans la vie de l'enfant et le plaisir qu'il en retire reste moteur de son développement et de ses apprentissages. Les objets/jeux qui lui seront proposés, en permanence ou à d'autres moments choisis, font partie des incontournables réflexions au cœur des pratiques quotidiennes...sans oublier les recommandations en matière de respect de l'environnement, de la santé de l'enfant, de son bien-être, ainsi que de son épanouissement global. A découvrir dans les rubriques « Au quotidien » et « Environnement » !

Vaste programme au sein de cette édition qui abordera également les questions liées au partenariat entre un psychomotricien et un milieu d'accueil : quelle plus-value pour les enfants et pour le milieu d'accueil ? Mais encore, les procédures à suivre en cas de maladie infectieuse et les attitudes à adopter vis-à-vis d'un enfant malade, de la collectivité et les questions de communication avec les parents. Sans oublier la rubrique « A épinglez » qui vaut plus qu'un détour en matière de nouveautés, mises à jour utiles, informations pratiques,... à « consommer » sans aucune modération !

Nous vous emmenons aussi 100 ans en arrière, à la découverte des moments clés de l'histoire de l'accueil de l'enfant en Belgique, en passant par l'évolution législative de l'ONE. C'est parti pour le 1^{er} épisode d'un beau voyage à travers le temps et qui démontre de belles évolutions dans l'engagement à vos côtés pour le bien-être des familles et des enfants !

Bonne lecture à tous !

Anne BOCKSTAEL
Responsable du Service Supports
de la Direction de la Coordination Accueil ONE

N°37 / 2019

SOMMAIRE

100 ANS P. 2-6

- L'ONE fête ses 100 ans : entrons dans une partie de son histoire... - PARTIE 1

AU QUOTIDIEN P. 7-18

- Soutenir l'activité autonome en collectivité ! (1^{ère} partie)
- De nouvelles Fiches « Pour l'enfant tout est jeu ! »
- Témoignages

ZOOM SUR... P. 19-22

- Psychomotricien et milieu d'accueil : quel(s) partenariat(s) ?

SANTÉ P. 23-26

- Maladies infectieuses en milieu d'accueil

ENVIRONNEMENT P. 27-28

- Quel matériel choisir pour les activités des enfants de 0 à 3 ans ?
- Objectif zéro pesticide

JURIDIQUE P. 29-30

- Nouveau Code de l'Aide à la Jeunesse : priorité donnée à la prévention

ACTUALITÉ P. 31

- Campagne de promotion du statut salarié pour les futur(e)s accueillant(e)s

RECETTE P. 32-33

- Les pommes de terre, pas si banales que ça !

À ÉPINGLER P. 34-38

- Raconte-moi un livre...
- Le Référent Santé en milieu d'accueil
- Nouvelle grille des menus avec fréquences conseillées
- Alimentation lactée des nourrissons et enfants en bas âge : Répertoire des laits et préparations infantiles - 2019
- Le Carnet de bord professionnel : Focus sur la fiche B
- Save the date : « Des deux côtés du lien »

FLASH-BACK P. 39



L'ONE FÊTE SES 100 ANS : ENTRONS DANS UNE PARTIE DE SON HISTOIRE...

PARTIE 1

Nous vous invitons à faire un saut en arrière pour parcourir l'évolution de l'accueil de la petite enfance en Belgique et comprendre d'où venons-nous !

Dans cette première partie, nous épinglons les **moments clés de l'histoire de l'accueil de l'enfant**, en passant par l'évolution législative de l'ONE.

HISTORIQUE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT

En 1845-1847, l'ONE n'a pas encore été créé mais quelques crèches existent déjà en Belgique. Leur but est de s'occuper des jeunes enfants des ouvrières et de leur donner un local salubre, des soins alimentaires et hygiéniques et un début d'éducation, moyennant rétribution. Ces crèches avaient pour fonction de lutter contre la pauvreté et contre la mortalité infantile. **Entre 1845 et 1909**, on compte plus ou moins 50 crèches créées où environ 3.500 enfants y sont accueillis dont 1.822 berceaux.

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale (en 1915), la section « Aide et Protection des Œuvres de l'Enfance » du Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) est centrée sur l'alimentation des enfants, notamment au travers des « Gouttes de lait », des « Colonies pour enfants débiles » et des « Cantines maternelles ». C'est également durant la période de guerre qu'est élaboré un 1^{er} règlement pour les crèches. Celui-ci renforce les mesures d'hygiène collectives, l'organisation sanitaire de la direction (via une infirmière diplômée) et modifie l'organisation interne des locaux, par une spécialisation des espaces réservés aux soins (salle d'isolement et de désinfection, salle de bains).

Après la guerre, l'Œuvre Nationale de l'Enfance (ONE) est instituée par la loi du 5 septembre 1919. Cette loi reconnaît les Consultations et la surveillance de la garde

à domicile. L'ONE est dirigé par le Conseil Supérieur des Œuvres de l'Enfance et perd le caractère d'œuvre de secours qu'elle avait pendant la guerre (disparition progressive des Cantines maternelles et des Gouttes de lait...). L'ONE se centre désormais sur la prévention de la santé (lutte contre la mortalité infantile), autour des Consultations de nourrissons et des colonies pour enfants débiles.

À l'époque, les crèches étaient considérées comme un mal nécessaire. Il s'agissait de garder des enfants dont les mères ne savaient pas s'en occuper moralement ou matériellement.

Après 1938, on commence à s'intéresser à la formation du personnel des crèches, des exigences en matière de qualification du personnel sont inscrites dans la nouvelle réglementation adoptée (infirmières et puéricultrices). Vu le manque de ressources accordées, l'ONE reconnaît que ces mesures sont difficilement applicables par les Pouvoirs Organisateurs. Les crèches sont toujours considérées comme des lieux palliatifs.

Durant l'occupation allemande, les enfants juifs sont interdits dans les Consultations ordinaires. Ces enfants sont également interdits d'hébergement dans les bâtiments de l'ONE. **À partir de 1943**, Madame FEYER-RICK-NEVEJEAN, Directrice de l'ONE, regroupe, sous de faux noms, des enfants juifs en les plaçant dans des « colonies pour enfants débiles ». Cette activité clandestine permet de sauver plusieurs milliers d'enfants juifs. Elle prend aussi en charge les enfants prisonniers de guerre et envoie les infirmières de l'ONE secourir les enfants victimes de bombardements.

Les travailleurs de l'ONE prennent eux aussi des risques pour aider des enfants en danger, indépendamment de leur origine ethnique ou culturelle.

Dès la fin des années 40-45, la question de l'accueil des tout-petits (0-3 ans), en dehors de la structure familiale suscite de nombreux débats : problématique de la séparation des bébés de leur mère, affirmation de la nécessité vitale pour le bébé d'être élevé par sa mère.

L'enfant confié à des personnes étrangères à la famille verrait son intégrité psychique et physique menacée. Les crèches n'ont plus un rôle de sauvegarde des enfants mais un rôle de garde des enfants dont les mères travaillent.

Dans les années 50, il existe toujours une certaine méfiance vis-à-vis des crèches car on y voit un milieu à risques de carences maternelles¹.

Les mères qui travaillent sont culpabilisées, tout comme le personnel de crèche qui est vu comme un « substitut maternel ». La crèche est aussi un lieu où on craint la maladie et la contagion. L'ONE met en place un service d'inspection médicale mais reconnaît que depuis le début des années 50, « *la crèche n'alourdit plus le taux de mortalité infantile* ».

Fin des années 60, dans certains pays européens, en France et en Italie notamment et timidement en Belgique, bon nombre d'expériences, de projets originaux et de refontes institutionnelles et législatives bouleversent le paysage de l'accueil des tout-petits. Ainsi, en 1968, on voit fleurir des crèches sauvages dans les universités et les usines. Des mouvements étudiants, féministes et ouvriers revendiquent la création de crèches. On inaugure des pratiques d'accueil novatrices : crèches ouvertes aux parents, participation des parents et du personnel à la gestion de la crèche,...ouverture à des psychologues, pédagogues, sociologues, inaugurant une approche nouvelle de l'accueil, psychoéducative et sensible aux problèmes sociaux.

On initie certaines pratiques, comme le suivi d'un groupe d'enfants par les mêmes puéricultrices, dès l'entrée de l'enfant en crèche, l'activité autonome, la liberté de mouvement, la prise en compte du rythme de chaque enfant,...

Simultanément, un engouement de la population en général et plus seulement des parents pauvres se crée pour le pré-gardiennat (de 18 mois à 3 ans). Cela s'explique par le fait que la population fait plus confiance en l'école, à laquelle le pré-gardiennat est étroitement lié mais aussi, par le fait que les enfants sont plus grands et que les mères travaillent de plus en plus.

Cette évolution sociétale amène une amélioration dans la reconnaissance des lieux d'accueil de jeunes enfants, de type « crèches ».

De 1970 à 2000, on constate le passage de la notion de **garde**, destinée aux milieux pauvres, à la notion d'**accueil**, en tant que **service universel** (ouverture à tous les enfants). Des moyens financiers sont consacrés au secteur, ce qui implique la multiplication des crèches et leur fréquentation par de nouvelles couches de la population. L'arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi entraîne une augmentation du besoin en places d'accueil.

Les classes moyennes investissent les milieux d'accueil, en particulier les crèches. Des subventions voient le jour, en vue de rétribuer un personnel qualifié, en nombre suffisant.

On commence à parler de concepts de **qualité**, d'**accessibilité**, d'**équité** et d'**égalité** des chances dans les textes légaux et réglementaires.

L'Œuvre Nationale de l'Enfance fait place à l'**Office de la Naissance et de l'Enfance**, par adoption du **Décret du 9 mars 1983**.

L'ONE est compétent pour la partie francophone de la Belgique.

La place de la femme dans la société et la légitimité de ses droits -dont le droit aux études et au travail- est un des obstacles rencontrés dans la reconnaissance de l'accueil des tout-petits, en dehors de leur milieu familial.

Une autre difficulté réside dans la confusion entre la situation d'accueil d'enfants placés en institution et séparés jour et nuit de leur famille et celle d'accueil d'enfants en journée qui retrouvent chaque jour leur famille.

De nombreuses études ont également démontré, au cours de l'histoire, que séparer un bébé de la mère comporte des risques pour son développement psychique et physique.

Il faudra notamment attendre le travail pionnier, réalisé dans la pouponnière LOCZY (à Budapest) par le Docteur PIKLER² et ses équipes, pour établir qu'il est possible de garantir un bon développement, à tous points de vue, à des bébés, séparés de leur famille.

Les répercussions de ces observations écrites et filmées, réalisées au sein de la pouponnière, concernent autant les conditions organisationnelles et institutionnelles des milieux d'accueil que les pratiques éducatives mises en œuvre, l'organisation des espaces de vie et des journées, l'aménagement des temps/rythmes des enfants, ainsi que la collaboration avec les parents. On y parle pour la première fois des compétences des bébés.



¹ Voir à ce propos, les travaux de SPITZ et de BOWLBY portant sur le concept de l'attachement
² « *Loczy ou le maternage insolite* » Myriam DAVID et Geneviève APPELL - Edition ERES - 1973

On donne à voir des bébés attentifs, actifs, paisibles et autonomes.

Cette évolution témoigne de la reconnaissance progressive de la fonction éducative et de soutien à la parentalité, bien au-delà du rôle de « garde », de plus en plus nécessaire.

De nombreuses recherches ont suivi et contribué à la reconnaissance de cette évolution dont celles menées avec le soutien du [Fonds HOUTMAN](#).



Il faudra également attendre **les années 70** pour que les crèches soient subsidiées sur base de leur encadrement, alors que jusque-là elles étaient subventionnées sur base d'un montant forfaitaire par journée de présence d'enfants de familles à faibles revenus.

Dans un contexte peu favorable au travail féminin, celui-ci étant considéré par une partie de l'opinion comme « un mal nécessaire », le souci principal était de limiter et de réserver ce service aux mères qui étaient dans l'obligation de travailler.

Sous la pression du Gouvernement, grâce à un nouveau mode de financement des crèches, elles deviendront un service public ouvert à toutes les familles. Suite à la création d'un Fonds³, le nombre de nouvelles crèches va exploser au début des années 70.

A partir de 1974, on assiste à une période de crise économique au sein de laquelle la demande d'accueil devient moins prévisible.

Dans ce contexte, des services de « gardiennes encadrées », financées par les pouvoirs publics et dont le système de rétribution parentale est identique à celui qui est pratiqué en crèche, voient le jour. Ce système d'accueil se développe en concurrence aux crèches. Il se présente néanmoins comme plus proche du modèle maternel et économiquement moins onéreux pour le pouvoir subsidiant.

Fin des années 70, une vaste recherche sur l'analyse des besoins d'accueil est réalisée. On entre dans une ère de rationalisation budgétaire et l'ouverture des places dépendra de la solvabilité de la demande. Les taux d'occupation sont étroitement surveillés. Il s'agit de répondre aux besoins de garde des parents qui travaillent.

Dans ce contexte, la diversification des milieux d'accueil collectifs et à domicile aura tendance à renforcer les oppositions idéologiques attachées à des catégories de services.

Il faudra attendre **les années 90** pour voir émerger un nouveau consensus autour des politiques de l'accueil des jeunes enfants. Celui-ci considère que l'accueil ne doit en effet pas être réservé aux seuls enfants dont les parents travaillent. Son accessibilité (sociale,

économique, culturelle et géographique) à toutes les familles constitue un des critères d'appréciation de la qualité du secteur.

Cette revendication d'accueil universel a notamment été affirmée dans le cadre de la Charte Petite Enfance (1991) et dans le Plan pour une politique coordonnée de l'Enfance (1994). Elle est reprise dans le préambule de la réglementation des milieux d'accueil subventionnés depuis 1994.

En matière de qualité de l'accueil, les exigences des parents rejoignent aujourd'hui largement celles des professionnels de l'enfance pour reconnaître l'importance du rôle éducatif des milieux d'accueil. Quel que soit le type d'accueil (collectif ou à domicile), la qualité se fonde désormais sur le professionnalisme des « accueillant(e)s ».

ÉVOLUTION LÉGISLATIVE DE L'ONE

de la loi du 5 septembre 1919 au décret du 17 juillet 2002

À l'origine, l'Œuvre Nationale de l'Enfance « a pour attributions d'encourager et de développer la protection de l'enfance et notamment de favoriser la diffusion et l'application des règles et des méthodes scientifiques de l'hygiène des enfants, soit dans les familles, soit dans les institutions publiques ou privées d'éducation, d'assistance et de protection ; d'encourager et de soutenir, par l'allocation de subsides ou autrement, les œuvres relatives à l'hygiène des enfants ; d'exercer un contrôle administratif et médical sur les œuvres



protégées ». (Article 2 de la loi précitée)
Sa deuxième mission est d'« organiser la surveillance des enfants placés en nourrice ou en garde » pour les enfants de moins de 7 ans, « moyennant salaire ». (Articles 12 et 13 de la loi précitée).

L'objectif premier de cette seconde mission est de surveiller les « gardiennes » à domicile et les « garderies », en raison de la mortalité infantile élevée relevée.

En 1919, toute l'action de l'Œuvre Nationale de l'Enfance tourne autour des notions d'hygiène, de santé et d'alimentation.

2 axes dans la **loi du 5 septembre 1919** instituant l'Œuvre Nationale de l'Enfance :

- *encourager la protection de l'enfance,*
- *surveiller les enfants placés en garde.*

Au niveau des services, on ne parle pas encore de crèches, alors que tous les autres services sont cités : Consultations de nourrissons, Consultations prénatales, Gouttes de lait, colonies d'enfants débiles...

Par ailleurs, une réglementation des crèches et des pouponnières est adoptée (dans la réglementation générale) sur base de celle qui avait été élaborée pendant la guerre.

L'Œuvre nationale de l'Enfance est la première institution créée officiellement par l'Etat belge pour prendre en charge les problèmes liés à l'enfance en général et à la garde des jeunes enfants en particulier.

L'article 12 de la loi de 1919 a été repris et adapté plus tard dans le **décret du 30 mars 1983**, portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Dans celui-ci (article 2, f), on retrouve que l'ONE peut « organiser la surveillance et la garde des jeunes enfants accueillis en dehors de leur milieu familial ».

« Toute personne qui désire prendre en garde, moyennant rémunération, des enfants de moins de 7 ans, doit demander une autorisation du Collège des Bourgmestres et Echevins, à laquelle s'adjointra un avis de l'ONE ». (Article 5 du décret précité)



Le **décret du 8 février 1999** vient modifier le décret précédent et renforce le rôle de référent de l'ONE, en élargissant son droit d'intervention à l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans. Il ne revient plus au Collège des Bourgmestres et Echevins de délivrer l'autorisation pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans mais bien à l'ONE. En cas d'infraction, pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, sans autorisation, par exemple, la(les) personne(s) risque(nt) une amende, voire une peine d'emprisonnement (article 5§2 du nouveau décret).

Par la suite, le Comité subrégional de l'ONE (structure décentralisée par subrégion) exercera cette mission d'autorisation et c'est l'Administration générale de l'ONE qui octroiera l'agrément aux structures d'accueil, condition sine qua non du subventionnement du milieu d'accueil.

C'est également dans ce décret que l'obligation de se déclarer préalablement à l'ONE et de se conformer à un **Code de qualité de l'accueil**⁴ pour la garde d'enfants de moins de 12 ans sera notifiée. Le concept d'attestation

de qualité apparaît pour la 1^{ère} fois et concerne les institutions et services qui respectent ce Code de qualité de l'accueil, tout en se soumettant à la surveillance de l'Office. (Article 5§1 du nouveau décret)

Le **décret du 17 juillet 2002**, portant réforme de l'ONE, n'a pas vraiment modifié les dispositions précitées en ce qui concerne l'accueil d'enfants de moins de 12 ans, ni en ce qui concerne l'accueil de moins de 6 ans en dehors du milieu familial. Dans les deux cas, le milieu d'accueil doit se déclarer et être conforme au Code de Qualité de l'accueil. Pour les enfants de moins de 6 ans, le milieu d'accueil doit obtenir une autorisation préalable de l'ONE (selon des critères prédéfinis à l'article 6 du décret).

Ce décret a par ailleurs redéfini les missions de service public de l'ONE en deux axes principaux :

- **l'Accompagnement de l'enfant** dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social,
- **l'Accueil de l'enfant** (au moins jusqu'à 12 ans et parfois plus), en dehors du milieu familial.

Plusieurs missions transversales y sont également définies comme : le soutien à la parentalité, la promotion de la santé et l'éducation à celle-ci, la formation continue, l'information des parents et futurs parents...

L'ONE est tenu de mener ses missions tout en respectant les principes d'universalité, de non-discrimination, d'accessibilité, de qualité des services offerts, de bienveillance, de participation des acteurs et d'action en partenariats.

L'Office est également tenu d'exercer ses missions suivant les orientations et les modalités établies dans un Contrat de gestion, conclu entre son Conseil d'administration et le Gouvernement.

En exécution du décret du 17 juillet 2002, l'**arrêté du 27 février 2003**⁵ du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil définit, au travers de 166 articles, toute la réglementation relative aux milieux d'accueil et ce, dans un objectif de sécurité juridique. Tous les types de milieux d'accueil y sont définis, aux côtés de dispositions réglementaires, telles que :

- *les milieux d'accueil se doivent d'être organisés dans un esprit de tolérance et d'ouverture,*
- *l'accès à un milieu d'accueil de qualité est un droit pour l'enfant et il doit s'y épanouir sur le plan physique, psychologique et social selon un projet pédagogique approprié à son âge,*
- *les milieux d'accueil doivent permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée,*
- *les milieux d'accueil jouent un rôle de prévention sociale,*

⁴ Arrêté du 31 mai 1999 instaurant un 1er Code de qualité de l'accueil qui entrera en vigueur en juillet 2000.

⁵ Début 2017, les articles 6 à 65 de l'arrêté ont été transposés dans le Règlement relatif à l'autorisation d'accueil.

- ils ont un rôle complémentaire à celui de la famille et doivent favoriser l'ouverture et l'écoute des parents,
- les milieux d'accueil doivent respecter les spécificités culturelles des enfants et être attentifs à leurs besoins spécifiques.

Les deux dernières dispositions rappellent un objectif fixé par le Conseil européen de Barcelone (2002), d'atteindre d'ici 2010, des structures d'accueil pour au moins 33% des enfants âgés de moins de 3 ans et dès lors, accorder une priorité à l'augmentation des places d'accueil en Communauté française. Cela témoigne de l'esprit de tous ceux qui auront à mettre en œuvre les textes réglementaires d'un point de vue quantitatif.

En 2007, un nouvel arrêté est édité pour baliser les normes d'infrastructure et d'équipement des milieux d'accueil de la petite enfance.

Et en 2019-2020, une Réforme de l'accueil de la petite enfance voit le jour avec un nouveau Décret et ses arrêtés d'application visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.

À suivre dans la prochaine édition du Flash Accueil : un retour en arrière sur l'élaboration et la mise en place du référentiel psychopédagogique, en application au Code de qualité de l'accueil ; l'évolution de l'accompagnement des milieux d'accueil dans une démarche qualité ; l'évolution quantitative des milieux d'accueil de la petite enfance, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contenus rédigés par Anne BOCKSTAEL et Florine KAIN
Service Supports de la DCAL (ONE)

MERCI aux précieuses notes qui nous ont permis de rédiger cet article et tout particulièrement à :

- Jacqueline DELBART, Coordinatrice accueil ONE retraitée
- Jean-Paul DELPORTE, directeur retraité ONE des milieux d'accueil subventionnés 0-3 ans
- Anne FORTEMPS, Coordinatrice accueil ONE
- Myriam SOMMER, directrice retraitée ONE de la Direction Recherche et Développement

POUR EN SAVOIR PLUS :

- L'ONE, 100 ans d'engagement pour le bien-être des familles et des enfants





1

SOUTENIR L'ACTIVITÉ AUTONOME EN COLLECTIVITÉ !

1ÈRE PARTIE

Tout le monde partage l'avis que les collectivités d'enfants sont aujourd'hui des lieux d'éveil et de socialisation où le jeu prend une place importante. Quels objets, quels espaces, quelles règles, quelles consignes ?... Jouer avec ? Initier ? Laisser faire ? Où se placer ?...

Ces questions sont d'autant plus importantes que le temps de jeu est une affaire sérieuse qui participe au développement de l'enfant. Pour preuve, cet enfant que nous avons tous observé : impliqué, concentré, imperturbable dans son jeu. Néanmoins, les discours divergent quand il s'agit de qualifier le jeu, d'identifier ce qu'on appelle « jeu ». Les questions se posent à propos du type de propositions faites aux enfants accueillis. Rien n'est plus simple et naturel que le jeu et pourtant il est l'objet de toute une série de fausses vérités, de croyances et d'attentes qui installent une certaine confusion dans le chef des professionnels de l'accueil.

ET SI NOUS PRENIONS LE TEMPS D'Y RÉFLÉCHIR ENSEMBLE ?

Dans cette 1^{ère} partie, revenons sur quelques fondamentaux issus de nos connaissances sur les besoins des tout-petits et du bon sens que les enfants sont capables de réveiller en nous, si l'on veut bien y prêter attention. Forts de ces fondamentaux, il sera ensuite aisé d'imaginer, dans la prochaine édition du Flash Accueil, une posture professionnelle qui permette que le jeu libre puisse se déployer dans les collectivités pour le plus grand plaisir des petits et des adultes qui les encadrent. Ce sera également l'occasion de passer en revue le matériel, les aménagements d'espaces et envisager, plus en détails, le rôle et la place du professionnel qui accompagne le jeu chez le tout-petit.

LES FONDAMENTAUX

1. La sécurité affective de base, condition sine qua non de l'exploration ludique

Le jeu naît dans la relation. C'est dans l'espace transitionnel¹, formé par la rencontre du tout-petit avec sa figure d'attachement, que l'adulte va introduire un objet (jouet) et inviter son bébé au jeu, à la découverte du monde qui l'entoure.

Pour pouvoir explorer son environnement, le petit d'homme a besoin de prendre appui sur une base de lancement solide, de laquelle il peut s'envoler mais aussi, sur laquelle il peut venir se reposer dès qu'il en éprouve le besoin.

Observons un bambin qui découvre pour la première fois un lieu inconnu, accompagné de sa figure d'attachement. Imaginons une salle d'attente, bébé est assis sur les genoux de sa mère. D'abord, bien niché contre elle, il regarde tout autour de lui. Puis, un objet attire son attention. Il décide de poser les pieds à terre, tout en restant collé aux genoux de sa mère. Le désir d'exploration étant plus fort, il fait un pas vers l'objet mais immédiatement se retourne et rejoint sa mère. Quelques instants plus tard, il fait plusieurs pas vers l'objet mais très vite tourne la tête pour croiser le regard de sa mère qui lui envoie un message d'autorisation. Il s'approche alors un peu plus de l'objet, le prend, l'inspecte et tourne encore la tête vers sa mère qui lui sourit.

Soudain, l'objet se met à faire du bruit, l'enfant le lâche et court se réfugier dans les bras de sa mère... jusqu'à ce que le désir l'emporte et il s'avance à nouveau vers l'objet...

Petit scénario bien connu de tous, cette histoire décrit le mouvement d'alternance entre le pôle sécurité (représenté par la proximité avec la figure d'attachement) et le pôle curiosité (représenté par un objet attractif).

Une base de sécurité bienveillante et disponible, qui sera progressivement intériorisée, encourage l'enfant à découvrir le monde et à développer son intelligence. Le principe est simple : on part toujours de ce qu'on connaît et donc, de ce qui rassure, pour aller un petit peu plus loin...

À la suite de sa mère et de son père, l'accueillant(e) qu'il connaît bien, les points de repères, son objet transitionnel (le doudou), les rituels vont jouer ce rôle de pôle de sécurité que l'enfant utilisera comme ressource pour pouvoir explorer le monde qui l'entoure. Dès lors, on comprend tout l'intérêt d'une période de familiarisation en milieu d'accueil, de la continuité au cœur des pratiques d'accueil, de la création d'un lien de confiance entre les professionnels et les parents, de la présence symbolique des parents dans le milieu d'accueil (le mur des photos de famille joue ce rôle, notamment)... Tous ces éléments sont des piliers essentiels pour construire une base de lancement solide vers le jeu et la découverte.

Pour certains enfants non encore sécurisés, la proximité physique et la disponibilité psychique du professionnel est nécessaire pour pouvoir jouer. Puis, en prenant la mesure de sa capacité à jouer seul, l'accueillant(e) peut progressivement s'éloigner, tout en restant visible.

Des observations récurrentes d'un enfant qui joue peu doivent nous alerter et nous encourager à intensifier nos efforts pour le sécuriser. Essayer de le distraire à tout-prix ne peut que l'insécuriser. Il peut être utile de proposer un moment de familiarisation, de consolider certains points de repères, de travailler à un meilleur partenariat avec les parents pour que cet enfant trouve ses marques et commence à jouer.

2. Sans plaisir, c'est plus du jeu !

Le « Petit Robert » définit le jeu comme une « *activité physique ou mentale purement gratuite, qui n'a, dans la conscience de la personne qui s'y livre, d'autre but que le plaisir qu'elle procure* ». C'est évident : on ne joue pas pour faire plaisir à l'autre. Que l'on joue pour se détendre, se défouler, se divertir, s'amuser, il s'agit bien de plaisir personnel. Or, ça tombe bien : le plaisir est le moteur du développement, des acquisitions et des apprentissages. Les neurosciences mettent en évidence qu'un événement qui apporte du plaisir provoque une décharge de dopamine (hormone du bien-être) qui permet une meilleure intégration des informations au niveau cérébral et corporel et améliore la mémoire. Pour faire court, on peut penser que si l'enfant prend du plaisir à découvrir le monde qui l'entoure, sans être dirigé ou constamment interrompu, voire censuré



par les adultes, ce plaisir nourrira son envie d'ouvrir, par exemple, les livres qui lui enseigneront les mathématiques et le français sur les bancs de l'école.

Le plaisir du petit enfant ne rencontre pas toujours celui des adultes. Lui aimera gratter avec ses doigts la terre ou sauter dans les flaques ; l'adulte préférera qu'il ne se salisse pas. Lui appréciera renverser toutes les caisses de jouets pour se positionner dedans ; l'adulte demandera qu'il ne mette pas le bazar. Lui aura besoin de remonter 100 fois la pente du toboggan à l'envers pour pouvoir bien la maîtriser ; l'adulte criera au danger...

Le plaisir de l'enfant dans son activité ludique se heurte souvent aux attentes des adultes. Pourtant, un enfant a besoin de déranger, salir, chipoter, mélanger, courir, crier, déménager... pour profiter de son jeu et comprendre le monde qui l'entoure. Ses comportements sont, la plupart du temps, la conséquence de son activité exploratoire et non une volonté d'ennuyer l'adulte ou de désobéir.

Evidemment, un cadre sécurisant est indispensable : il ne s'agit pas de laisser l'enfant tout faire ! Mais à l'intérieur de quelques balises protectrices pour lui et les autres, l'enfant doit pouvoir déployer ses trésors d'inventivité sans se heurter constamment à des interdits.

Les professionnels sont invités à réfléchir à des dispositifs qui encouragent des explorations riches et variées pour tous les enfants qu'ils accueillent.

Mieux, quand le plaisir est partagé par l'adulte et l'enfant, c'est tout bénéfique. Quel bonheur pour l'enfant et l'adulte qui en prend soin de s'engager dans un jeu symbolique, de chanter, de se rouler par terre et de rire ensemble...

3. Ne confondons pas les activités et l'Activité

En collectivité, le risque est réel de réduire le jeu à ce qu'on appelle « les activités ». Pour preuve, la plaquette affichée sur la porte des sections ou la note dans le cahier de communication informant des 3 activités du jour (pâte à modeler, encastrement et livres jeunesse), comme si l'enfant n'avait fait que ça au cours de toute sa journée...

Or, un enfant qui va bien est par essence actif, son activité pouvant être visible ou invisible (lorsqu'il investit son monde intérieur ou qu'il observe ce qui se passe autour de lui). Tout ce que l'enfant fait spontanément et naturellement est en soi une activité : enfiler son manteau, retirer ses chaussettes, suivre des yeux un oiseau qui s'envole, tourner sa cuiller dans son yaourt... Il n'y a pas besoin d'occuper ou d'animer les enfants, pas besoin de leur donner à faire des activités dirigées. Ils ont par ailleurs besoin d'être soutenus dans leurs explorations et d'avoir du matériel « à se mettre sous la dent ».

S'il y a bien une activité à encourager durant les premières années de la vie, c'est l'activité autonome.

En favorisant le jeu libre², on rend l'enfant acteur (et même auteur) de son jeu, on applaudit ses initiatives, on encourage son cheminement personnel, on soutient sa démarche par essais-erreurs et tâtonnements, on nourrit son estime de lui-même, on favorise son autonomie, on met l'accent sur l'« Être », on respecte le rythme de chacun des enfants dans le groupe, on reste attentif à la surprise et à l'inattendu, on évite le jugement ou le vécu d'échec puisqu'il n'y a pas de résultat attendu.



L'enfant a besoin de bricoler, dessiner, peindre, chipoter dans les matières mais il n'a pas besoin d'une activité dirigée de bricolage, peinture ou coloriage. La question à se poser est : à qui l'enfant fait-il plaisir quand il exécute le modèle présenté par l'adulte, en coloriant à l'intérieur d'un gabarit ou en suivant les consignes d'une activité dirigée ? Mais encore, pourquoi l'adulte pense-t-il qu'il a à diriger l'activité de l'enfant ? Les activités dirigées donnent lieu à des productions stéréotypées, uniformes, laissant peu de place à l'expression de la personnalité de chacun et la plupart du temps individuelles.

Pensons à redonner au jeu libre une place centrale dans les collectivités plutôt que de le reléguer au second plan, comme quand il sert à patienter entre deux activités dirigées, deux ateliers.

4. Processus ou résultat ?

Pour l'enfant, ce qui compte dans son activité ludique, c'est le processus, c'est à dire tout ce qu'il va mettre en œuvre dans son jeu, tout le déroulement de ses actions.

Tandis que l'adulte accorde souvent plus d'importance au résultat final : il félicite la belle tour de cubes, plus que la façon dont l'enfant calibre son geste pour empiler les cubes les uns au-dessus des autres, par exemple.

L'adulte s'écriera « Oh, quel joli dessin ! », alors que l'enfant retiendra le plaisir qu'il a eu à plonger son doigt dans les pots de peinture et mélanger les couleurs, tout autant que de voir les couleurs disparaître sous le filet d'eau dans l'évier. Il n'est pas rare de voir des professionnels qui arrangent et peaufinent les bricolages et dessins des enfants pour les embellir, soi-disant. Aux yeux de qui ? Des parents ? Des collègues ? Mais l'enfant, quel message retiendra-t-il de cette situation ? Que ce qu'il a réalisé n'est pas assez bien pour les autres ? A 30 mois, qu'est ce qui compte pour l'enfant ? Son gribouillis multicolore orné de 18 gommettes collées l'une au-dessus de l'autre ou ce même gribouillis transformé en poule parfaitement découpée et les autocollants replacés harmonieusement par l'adulte ?

Valoriser le résultat revient à court-circuiter le processus, nier l'imprévisibilité de l'action ludique. Or, qui sait quand et comment se termine un jeu ? L'enfant le sait-il lui-même ?

A trop mettre l'accent sur le produit fini, on en perd l'essentiel de l'activité de l'enfant : ce pour quoi il est actif. Pire, on risque de projeter sur l'enfant des attentes démesurées et de tomber dans les travers de la préscolarisation. La tentation est grande de croire qu'en collectivité du jeune enfant, préparer à l'école, c'est organiser des activités sensées aider l'enfant à développer des compétences qui lui serviront en maternelle. L'enfant a besoin qu'on le considère dans l'ici et maintenant, pas qu'on l'envisage au futur.

Les jouets éducatifs, qui ne proposent qu'une seule action et un seul résultat final ne valorisent pas non plus le processus. Encore une fois, ce qui est éducatif pour l'enfant, c'est le jeu libre. A ce propos, Jean EPSTEIN dit très justement que « *L'enfant ne joue pas pour apprendre mais il apprend parce qu'il joue.* ».

5. Cultivons la pulsion de curiosité

La curiosité a longtemps été envisagée comme un vilain défaut. Or, elle est à la base du désir d'exploration. C'est la pulsion « épistémophilique »³, autrement dit l'appétit de connaissance, le désir d'apprendre qui guide l'enfant à la découverte du monde qui l'entoure et ce, dès le début de la vie.

2 « L'apprentissage autodirigé » dirait Louis ESPINASSOUS ou encore les « inactivités d'éveil », ajouterait Jean EPSTEIN

3 Sylviane GIAMPINO

Etre curieux c'est se poser des questions « *Qu'y a-t-il derrière cette porte ?* » et agir pour trouver la réponse « *Comment pourrais-je l'ouvrir ?* ». Quoi de mieux pour développer son intelligence ? « *L'intelligence, ce n'est pas ce que l'on sait mais ce que l'on fait quand on ne sait pas* », affirmait Jean PIAGET avec beaucoup de justesse.

Par le jeu et grâce à la pulsion de curiosité, l'enfant agit en véritable scientifique qui élabore un plan d'actions : il se pose des questions, formule une hypothèse, tente d'y répondre et d'établir une conclusion.



Autrement dit, en manipulant des matières, l'enfant est tour à tour chimiste, physicien, mathématicien, architecte... Il compare des volumes en transvasant du sable d'un petit pot à un seau, il intègre la notion de transformation des corps, en aplatissant une boule de pâte à modeler, il teste l'apesanteur et l'équilibre en réalisant une tour de cubes... Et tout ça, sans même s'en rendre compte ! Albert EINSTEIN avait bien raison de dire que « *le jeu est la forme la plus élevée de la connaissance.* ».

La curiosité est au service des apprentissages. C'est encore elle qui amènera l'enfant à poser des questions aux adultes mais aussi, à plonger dans le dictionnaire ou à consulter Wikipédia pour aller chercher la signification d'un mot.

6. L'imaginaire, une fenêtre ouverte sur le monde

« *L'imagination est plus importante que la connaissance car la connaissance est limitée, tandis que l'imagination englobe le monde entier, stimule le progrès, suscite l'évolution.* » Albert EINSTEIN.

Créer, inventer, rêver, c'est développer sa pensée, c'est nourrir son intelligence. Imaginer, c'est trouver

des solutions face à tous les tracassés du quotidien, c'est trouver des réponses aux grandes questions de la vie.

Le monde imaginaire de l'enfant est très dense, très fourni. Mais à mesure que l'enfant grandit et entre dans les codes, les normes, les contraintes, les cases... il est plus difficile pour lui de faire appel à son imaginaire. Pire, pour certains, l'imaginaire se réduit comme peau de chagrin.

Il est donc essentiel de l'aider à cultiver son imaginaire en l'autorisant à détourner la fonction première des objets (par exemple, jouer avec les pièces du puzzle dans la dînette), en mettant à sa disposition du matériel informel et des objets hétéroclites qu'il pourra combiner de multiples façons (par exemple, un tuyau cartonné sera, tour à tour, la longue vue du pirate, la baguette du chef d'orchestre, un toboggan pour les petites voitures, un tunnel à fourmis,...). Plongeons avec lui dans son monde imaginaire, bougeons les lignes, inventons de nouvelles règles du jeu, sortons des sentiers battus, savourons la surprise de l'instant... n'hésitons pas à jouer avec les mots, à inviter l'enfant à ouvrir les pages d'un album jeunesse, composons avec lui une chanson qui n'a ni queue ni tête,...

Les artistes qui créent des spectacles « jeune public », les auteurs et illustrateurs de littérature jeunesse, ... sont au service de l'imaginaire de l'enfant : il ne faut pas se priver de collaborer avec eux.

7. Ne rien faire, ça fait partie du jeu

Quand l'enfant ne fait rien de visible, il contemple, rêve, réfléchit, fait une pause, digère une émotion, prépare un scénario, cherche une nouvelle idée, observe les autres, se relie à son monde intérieur... En somme, quand il ne fait rien, il fait finalement beaucoup de choses extrêmement importantes et vitales. Ne fut-ce que pour éviter la saturation cérébrale, dont le risque augmente avec nos trains de vie trépidants.

Naturellement, le jeu de l'enfant alterne entre des moments d'ouverture vers l'extérieur et des moments de retour sur soi. Or, l'adulte a tendance à accorder plus d'importance aux premiers qu'aux deuxièmes, alors qu'à valeur égale, ils sont complémentaires.

L'adulte doit pouvoir protéger l'enfant qui rêve, ne pas interrompre un enfant « dans la lune », respecter les moments de pause dans le coin doux... Plus encore, le professionnel devra recourir à sa fonction de pare-excitation et apprendre aux enfants à la développer pour eux-mêmes. Quand elle est activée, cette fonction met en œuvre des comportements qui permettent de se protéger d'un excès d'excitation. Pour faire simple, c'est le même principe que celui du parasol qui protège d'un excès de soleil. Ainsi, il s'agit d'extraire du groupe un bébé que l'on sent débordé et lui offrir une bulle contenant ou amener le groupe d'enfants surexcités à s'apaiser en tamisant la lumière et en proposant de respirer profondément quelques minutes ou encore, s'allonger avec un bébé hypertonique dans un coussin moelleux pour qu'il sente une détente motrice...

Les alliés à l'inactivité sont le coin doux, les objets transitionnels, les berceuses douces mais aussi, bien sûr, l'attitude de l'adulte qui prend soin de ralentir le rythme et son tonus musculaire, de diminuer son débit de paroles et d'adopter une posture qui invite au retour sur soi.

Par ailleurs, de l'ennui naît la créativité, c'est bien connu. Laissons-les donc un peu s'ennuyer ! Les occuper sans cesse ne leur permet pas de sentir qu'ils sont capables de trouver par eux-mêmes une nouvelle idée d'action.

8. Tout le corps en jeu

Chez le petit de moins de 3 ans, l'immaturation neuro-motrice engendre une motricité globale et expansive.

Globale parce que l'enfant n'est pas capable d'isoler un mouvement du reste de son corps. En somme, quand il fait un geste, même assez précis, le reste de son corps est aussi actif, la plupart du temps. Attendre de lui des gestes qui réclament adresse et précision est un non-sens.



Expansive puisque l'enfant n'est pas capable d'inhiber facilement son geste, en d'autres termes, de retenir son mouvement. Comme la salade dans l'essoreuse, le mouvement est centrifuge. Lui demander de rester assis un long moment sera très compliqué pour lui et provoquera une fatigue motrice.

L'expansion et la globalité qui caractérisent la motricité du tout petit sont dues au processus de myélinisation, encore en cours. La myéline est la gaine protectrice qui enveloppe chaque partie du système nerveux. Elle permet la transmission d'informations entre le cerveau et les différentes parties du corps en empêchant les courts-circuits. Elle permet aussi de délier et coordonner les mouvements, d'isoler une partie du corps pour réaliser un geste fin et précis et ce, de façon naturelle et sans efforts. Seulement voilà, le processus de fabrication de la myéline dure des années et progresse du haut de la colonne vertébrale vers le bas et du centre du corps vers les membres... La myéline ayant terminé sa progression dans le bout des doigts vers 6 ans, la tenue correcte du crayon entre le pouce, l'index et le majeur ne doit en principe pas être attendue plus tôt. Le processus de myélinisation est très progressif et ne dépend ni de la volonté de

l'enfant, ni des injonctions des adultes. Par contre, il a plus de chance de se développer dans des situations où la motricité n'est pas contrainte.

Lors de nos propositions ludiques aux enfants, favorisons la motricité libre, dès le plus jeune âge. Ainsi déposer bébé au tapis entouré de quelques objets légers, faciles à attraper conviendra mieux au développement de ses mouvements que de le laisser longtemps dans un relax, sous un portique. Pensons également à l'importance de ne pas installer l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise de lui-même et qu'il ne peut quitter tout seul. Pour bien jouer avec son corps, il est nécessaire que l'enfant se sente confortable. Aussi, les vêtements souples et les pieds nus ou en chaussons antidérapants permettent que l'enfant puisse se fier aux moindres informations données par son corps pour développer sa motricité.

Quand il joue, l'enfant a besoin de mobiliser tout son corps dans l'espace de vie. Il est incapable de rester assis tranquillement longtemps ou de se déplacer calmement. Ce serait une erreur de confondre cette motricité globale et expansive avec de l'agitation ou de l'indiscipline. Le mouvement est vital pour l'enfant et constitue la base de ses apprentissages. Respecter son besoin de déambuler, déménager, se tortiller au sol, grimper, sauter, courir... c'est lui permettre de se préparer spontanément à tous les apprentissages futurs. En effet, tous ces gestes permettent à son cerveau de s'approprier les notions de verticalité, horizontalité, hauteur, profondeur, latéralité... et transposer ses acquis dans des situations abstraites telles que la lecture et l'écriture. Pensons tout simplement aux compétences nécessaires pour différencier un b d'un d ou encore un « p » d'un « q ».

Stimulons la sensorialité de l'enfant en lui proposant des bacs sensoriels contenant toutes sortes de matières (riz, farine, sable, eau, marrons, bouchons,...) qu'il pourra manipuler spontanément sous le regard bienveillant de l'adulte. Retirons les chaises autour des tables lors des jeux de puzzles, pâte à modeler, construction pour permettre à la motricité globale de se déployer.

Pour le graphisme, privilégions le sol ou les panneaux verticaux munis de grandes feuilles vierges (et non des dessins à colorier) et des outils scripteurs (gros marqueurs, crayons gras...) qui sollicitent la prise en main globale plutôt que la pince digitale.

La motricité fine se développera plus tard, bien après que la motricité globale ait pu se déployer. Ainsi, dans des jeux qui nécessitent une coordination précise du geste, comme des activités de construction, plus l'enfant est petit, plus il aura besoin de grands objets, de grandes briques, par exemple.

En outre, lorsque sa motricité n'est pas contrainte, l'enfant joue plus longtemps, de manière plus concentrée, plus aboutie et avec un plaisir plus grand.

9. Jouer pour rencontrer l'autre et se rencontrer soi

Le jeu est un formidable média aux relations sociales.

Au cours de la première année, l'autre constitue un spectacle. Après un an, on commence à jouer à 2, apparaissent les premières imitations directes (faire la même chose en même temps) et plus tard, les imitations différées (faire semblant). Les jeux symboliques sont en plein essor vers 18 mois-2 ans. Ils permettent de se mettre à la place de l'autre, jouer un rôle, développer l'empathie. Ce n'est que vers 3 ans que se développent les jeux symboliques différenciés en petits groupes où chaque partenaire joue un rôle différent (« *Toi tu seras le papa et moi je ferai la maman* »).

Malgré cela, l'enfant, jusqu'à certainement 3 ans, est dans ce que beaucoup qualifient de « prématurité sociale », signifiant que l'enfant n'est pas encore capable de bien maîtriser ses relations à l'adulte et aux pairs. Logique, puisqu'il n'a pas encore l'assurance d'une identité propre et bien campée. Or, il faut pouvoir être « Je » avant de pouvoir conjuguer ses relations avec le « nous », « vous », « ils ». Par ailleurs, sa pensée est encore égocentrée. Le « moi d'abord » colore les relations sociales. Ainsi, l'enfant est d'accord de jouer avec un partenaire, à condition que ce dernier pense comme lui... et c'est rarement le cas, ce qui mène inévitablement à des disputes. Pourtant, même s'il est vu comme désagréable, le conflit est très constructif. En jouant et à fortiori, en se disputant, l'enfant apprend à se mesurer à l'autre, à défendre un point de vue, à entrer dans le projet de l'autre ou à lâcher-prise, à coopérer, à poser sa propre limite, à trouver des formes de résolution du conflit (le troc, la fuite, la négociation, l'alliance avec un tiers, l'intimidation, la diversion...). S'il n'est pas constamment interrompu par l'adulte, il exerce toute une série de comportements nécessaires au développement des compétences sociales, il apprend le « vivre ensemble ». A l'adulte, bien évidemment, à jouer son rôle de médiateur, en reprenant par les mots, verbalisant le ressenti de chacun des protagonistes, encourageant la recherche d'une solution satisfaisante pour chacun... et redire les règles du cadre balisant la vie en groupe.

Les observations scientifiques ont démontré que c'est le matériel moteur (modules, parcours psychomoteurs, plaine de jeux) qui permet le plus d'échanges entre enfants. Tenant compte du fait qu'il est celui qui sollicite également le plus la motricité globale, il n'est pas étonnant de voir que ce type de matériel soit plébiscité tout au long de la journée.

D'autres études ont montré que disposer des jouets en multiples exemplaires identiques engendre plus de comportements imitatifs donc plus d'interactions entre les enfants. On a aussi pu mettre en évidence l'intérêt de diviser les enfants en petits groupes : ils jouent mieux, sont plus calmes et communiquent plus aisément parce qu'à cet âge, leur communication préverbale réclame la proximité et un nombre restreint de partenaires.

10. Tous dehors... par tous les temps !

Le lieu qui rassemble le plus ces fondamentaux précédents, c'est le dehors.

Rappelez-vous vos meilleurs souvenirs de jeux d'enfant... Il y a fort à parier qu'il s'agissait de jeux extérieurs. Et en plus, si c'était sans le regard permanent des adultes, c'était encore plus gai. Avez-vous déjà vu un enfant s'ennuyer à la plage ? Et pourquoi, selon vous, les enfants adorent-ils les plaines de jeux et autres terrains vagues ? La réponse est simple : parce que ce sont des lieux qui répondent le mieux à leurs besoins d'enfants.



Toutes les études convergent vers l'idée que jouer dehors améliore la santé (augmente le bien-être, renforce le système immunitaire, diminue le stress, le diabète, le risque de myopie, les allergies), appelle des émotions agréables, stimule les capacités motrices et langagières, accroît les capacités de concentration, stimule les processus d'apprentissage, augmente la confiance en soi, renforce la connaissance de soi et des autres, favorise les comportements d'entraide et de solidarité. Et puis, nul besoin de convaincre quiconque : sortir au grand air amène une bonne fatigue favorisant un sommeil de qualité.

Par ailleurs, jouer dans la nature sensibilise l'enfant à l'importance de la respecter, développe ses connaissances de la faune et la flore, encourage les comportements éco responsables. Vive les potagers, les poulaillers, les hôtels à insectes... qui sont autant de possibilités d'activités ludiques. Mais encore, jouer à l'extérieur améliore la créativité.

On parle aujourd'hui d'un « déficit de nature » (nature-deficit disorder) pour des enfants qui n'ont pas de contact régulier avec la nature. Aussi, de plus en plus de milieux d'accueil exploitent l'extérieur, qu'il s'agisse d'un jardin, d'une cour, d'une promenade au parc ou au marché, d'un pique-nique dans l'herbe... On voit fleurir également des écoles et des crèches du dehors, s'inspirant des pédagogies actives, d'habitudes nordiques... Et encore, certains milieux d'accueil organisent la sieste en plein air.

On « débétonne » les cours, on ensauvage des zones urbaines en privilégiant le relief, les courbes, le touffus, l'hétérogène, le naturel et en bannissant le lisse et le bien net, l'artificiel, les lignes droites, le vide... Il s'agit de faire en sorte que les enfants puissent exercer leur motricité, stimuler leur imagination et éveiller leur sensorialité grâce à la découverte des éléments naturels que sont le bois (souches, troncs, brindilles, copeaux), le végétal (herbe, feuilles, marrons, glands), le sable, l'eau, les cailloux, l'air... matériaux informels par excellence.

Il est évident que sortir avec un groupe d'enfants ne s'improvise pas. Mais réfléchir en équipe à une organisation (horaire, aménagement de l'espace, équipement) n'est pas si compliqué.

La plupart des lieux d'accueil ont d'ailleurs pris l'habitude de s'organiser pour les sorties lors des beaux jours (crème solaire, chapeaux, parasols,... sont à disposition). Néanmoins, on constate encore une frilosité à sortir avec les enfants sous la barre des 5 à 10 degrés, ce qui restreint fortement le nombre de jours passés à l'extérieur dans un pays comme le nôtre.

Garder à l'esprit un joli proverbe suédois « *Il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais vêtements* » devrait permettre de prioriser ses budgets ! Quelques paires de bottes en caoutchouc et ponchos de pluie sont les bienvenus dans les collectivités. Mettre les parents à contribution en rappelant l'importance des activités extérieures quotidiennes, comme énoncé dans votre projet d'accueil devrait permettre de constituer assez rapidement un équipement adéquat pour chacun des enfants. Sans oublier que l'habillement fait partie intégrante de l'activité de l'enfant. Au lieu de voir cette étape comme une contrainte, faisons-en un jeu qui stimulera l'autonomie des petits.

Marcher à pieds nus dans l'herbe, gratter la terre avec les doigts, sauter dans les flaques, observer une araignée tisser sa toile, ramasser des marrons, attraper une plume, collectionner des feuilles, imaginer ce que représente un nuage... sont autant d'expériences riches pour les petits... et les grands !

L'activité ludique de l'enfant a donc tout à gagner en se déployant à l'extérieur⁴.

Marie MASSON
Formatrice au [FRAJE](#)



Source photos :
1, 4, 6, 7 : Co-accueil de S. FAGEL et T. LEROT à Frasnes-les-Gosselies (Hainaut)
2, 3, 8 : Marie MASSON
5 : FRAJE

4 Pour approfondir le sujet, rendez-vous dans le Flash Accueil 34 « A la recherche de la vitamine verte ou comment investir et aménager l'espace extérieur avec de jeunes enfants ? »



Dans la série⁵
 « Accueillir le jeune
 enfant : questions
 et réflexions » :

DE NOUVELLES FICHES

« **POUR L'ENFANT TOUT EST JEU !** »,
 destinées aux professionnels
 de l'accueil à caractère familial



L'activité de l'enfant pendant ses temps d'éveil (jeux, repas, moments de soins...) est au cœur de l'action éducative et cristallise l'ensemble des points d'attention, en lien avec la qualité d'accueil : continuité des personnes, continuité des pratiques, continuité dans toutes les transitions. Il s'agira d'abord d'assurer les conditions d'être en lien et de sécurité de base de l'enfant pour lui permettre de partir dans une découverte et une exploration progressive de lui-même, de son environnement et du monde.

Le Code de qualité (art. 2) donne d'emblée les orientations. L'activité à proposer aux enfants y est définie comme « prendre le plaisir de découvrir ». Cela renvoie à des notions essentielles, comme l'**autonomie** et la **place active de l'enfant** dans son exploration du monde ; le **plaisir**, comme moteur et carburant de son développement ; la **découverte**, comme objectif de son exploration.

Sur cette base, la proposition de l'adulte permettra à l'enfant :

- une liberté d'agir pour grandir et découvrir,
- une liberté de penser en actions,
- une liberté de mouvement maximale, nécessaire à l'exercice de son autonomie.

L'enfant ne se souviendra pas de ses premières actions mais ce qui lui aura été proposé, la manière dont on lui aura permis de l'investir resteront « inscrits » dans une mémoire du corps, une mémoire d'actions, de perceptions, de sensations, d'ouverture vers tous les possibles.

Si l'activité de l'enfant concerne tous les temps d'éveil de l'enfant, la nouvelle série de Fiches constitue un **point d'arrêt sur les moments de jeu**.



Comment proposer à chacun des enfants ce qui leur est nécessaire pour rencontrer leurs besoins et capacités du moment ?

Les Fiches posent le cadre pour **penser** et **proposer**, **agir** et **interagir**, en lien avec :

- la **nature de l'activité** de l'enfant,
- les **conditions à mettre en œuvre** pour que les enfants puissent se saisir de ce qui leur est proposé (présence de l'accueillant(e), observation, aménagement des espaces),
- le **choix des objets/jeux** mis à leur disposition et les potentialités d'actions de ces objets/jeux,
- le « **faire seul ou à plusieurs** »,
- un ensemble de focus sur des aspects plus spécifiques (l'activité extérieure, le genre et toutes les diversités, la proposition pensée pour une collectivité d'enfants dans le cadre du co-accueil et les partenaires utiles).

Les Fiches ne constituent pas une liste de trucs et astuces, d'activités formelles mais bien un ensemble de **points d'attention concrets et illustrés** pour baliser ce qui sera proposé, mettre en avant des pistes à explorer et ce, dans le soutien de l'activité de chacun des enfants.

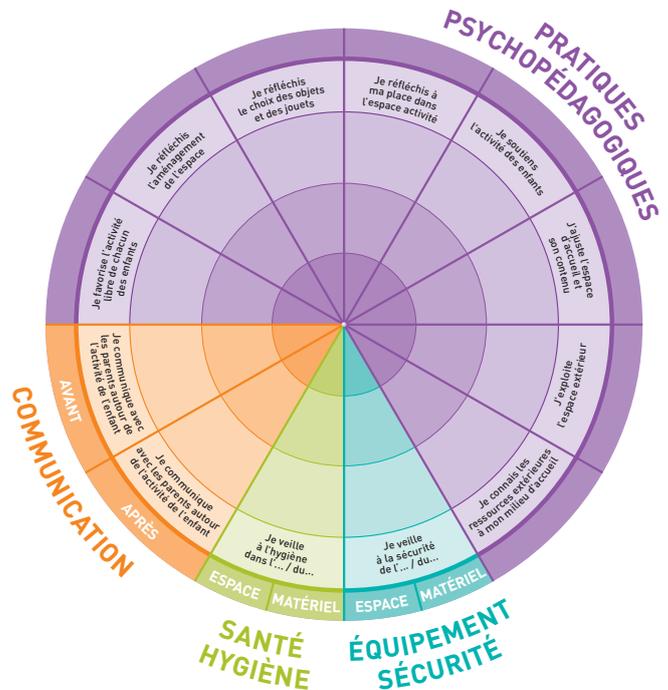
Dans une invitation à la démarche de pratiques réflexives, l'outil comprend aussi une Fiche d'auto-évaluation déclinée autour de 4 axes principaux : psychopédagogique, santé/hygiène, équipement/sécurité et communication.

Fruits d'une collaboration entre plusieurs agents de l'ONE (Agents conseil, Conseillers pédagogiques, Conseillers médicaux pédiatres, Cellule éco-conseil et le service Supports de la DCAL⁶), ces Fiches sont à présent disponibles sur le site Internet de l'ONE. La version « papier » est également disponible, via les Agents conseil (pour les accueillant(e)s autonomes) ou les Coordinateurs accueil (pour les Services d'accueillant(e)s).

DES DISPOSITIFS DE FORMATION POUR APPRÉHENDER L'OUTIL

L'ONE, par l'intermédiaire des Agents conseil et des Conseillers pédagogiques, propose pour l'ensemble de son secteur d'accueillant(e)s autonomes, une série de dispositifs de formation continue pour appréhender les contenus de ces nouvelles fiches. Il s'agit d'une belle opportunité offerte aux accueillant(e)s pour échanger avec des collègues, s'enrichir de leurs expériences et aussi, expérimenter pour soi les effets de ce qui peut être proposé aux enfants. Pour exemple, une même activité proposée, sous forme libre ou dirigée, n'a pas les mêmes effets ; une proposition d'activité similaire peut se présenter sous diverses formes avec un impact différent sur l'attrait et la motivation des enfants.

A l'instar de la position de l'« enfant chercheur », les accueillant(e)s ont l'occasion de se mettre en projet, d'élaborer une proposition à l'enfant, d'en observer les effets. *Comment l'enfant investit-il cette proposition ? Qu'en fait-il ? Quelles modifications à apporter pour être en phase avec ses capacités du moment et ses centres d'intérêt ? Comment varier et augmenter la palette de propositions ?...*



Pour en savoir plus sur ces dispositifs de formation, nous vous invitons à lire les témoignages ci-après qui donnent à voir ce que plusieurs accueillant(e)s ont vécu au cours des 3 jours de formation.

Contactez votre Agent conseil pour connaître les prochaines dates de formation programmées en 2019-2020 !

Pour le secteur des accueillant(e)s conventionné(e)s/salarié(e)s, une 1^{ère} offre de formation de 3 jours est également proposée en 2019-2020, en collaboration avec des opérateurs de formation continue.

Luc BOURGUIGNON
Conseiller pédagogique ONE (Liège)

- POUR EN SAVOIR PLUS :**
- Brochure « A la rencontre des enfants » - Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) – Partie 2 – ONE 2004
 - Flash Accueil N°7 « Donner à l'enfant une place active » ONE 2011
 - Flash Accueil N°8 « Parler d'aménagement de l'espace lorsqu'on accueille des enfants » ONE 2011
 - Flash Accueil N°12 « Socialiser ou ... plutôt soutenir adéquatement les interactions entre enfants » ONE 2012
 - Flash Accueil N°23 « Commencer à penser l'observation » ONE 2015
 - Flash Accueil N°24 « L'observation est un soin » ONE 2015
 - Flash accueil N°25 « L'observation pour améliorer la qualité de l'accueil » ONE 2015
 - Flash Accueil N°30 « Penser l'aménagement des espaces intérieurs – Partie 1 » ONE 2016
 - Flash Accueil N°31 « Penser l'aménagement des espaces intérieurs – Partie 2 » ONE 2017
 - Flash Accueil N°32 « Penser l'aménagement des espaces intérieurs – Partie 3 » ONE 2017
 - Flash Accueil N°34 « Penser l'aménagement des espaces extérieurs – Partie 4 » ONE 2018

Source photos :
1 : Marie MASSON
2 : Co-accueil de S. FAGEL et T. LEROT à Frasnes-les-Gosselies (Hainaut)
3 : Réalisation de Mme SCHROEDER, AEA - Province de Luxembourg



Témoignage

Stéphanie FAGEL et de Thomas LEROT

Co-accueillants d'enfants autonomes
Frasnes-Lez-Gosselies (Hainaut)

Nous avons tous les deux travaillé dans un milieu d'accueil qui ne correspondait pas à notre vision de l'accueil des enfants 0-3 ans et qui nous a beaucoup appris sur ce que nous ne voulions pas. Nous avons également eu, lors de notre formation de « Directeur de maison d'enfants », un intervenant extérieur pour un cours qui avait répondu à beaucoup de nos questions et de nos envies. Nous avons donc déjà beaucoup réfléchi à ce que nous voulions mettre en place pour notre co-accueil. Seulement, nous nous étions freinés (notamment sur l'utilisation des objets non formels), en pensant que cela ne serait pas soutenu par l'ONE car l'aspect sécuritaire primerait sur le besoin de découverte et d'exploration de l'enfant. Grande erreur de notre part car lors de la formation nous avons pu découvrir que nous étions encouragés à mettre en place les jeux non formels.

Lorsque notre Agent conseil nous a conseillé de participer à la formation sur l'aménagement de l'espace, nous étions loin de nous imaginer à quel point cela serait instructif et libérateur pour nous. Suite à celle-ci, nous avons fait beaucoup d'investissements et de changements. C'était notre choix car une des grandes questions de cette formation était notamment de savoir quoi mettre en place, à moindres coûts ; le recyclage et l'idée que, comme dans le reste de notre vie, il faut réfléchir à la fonction et au réel intérêt de ce qu'on consomme. Cela peut passer par un choix de moins de jouets industriels et plus de découvertes sensorielles et cognitives. On a beau avoir de l'expérience et les connaissances, nous pouvons encore nous laisser berner par une publicité ou du marketing et acheter des jouets qui ne présentent au fond que peu d'intérêt pour les enfants.

Ayant grandi en Afrique, cela m'a ramenée aux souvenirs de mon enfance, au fait que je possédais peu de jouets (en comparaison au mode de consommation occidentale), ce qui ne m'a pas empêchée de vivre mille aventures et cela, depuis toute petite. Avec quoi est-ce que je jouais ? Et je n'avais même pas la télévision ! La nature, les autres, les objets du quotidien, mon imagination, etc. Et je pense que cette formation nous a aidés à nous focaliser sur les besoins réels des enfants et non plus sur le consumérisme ou l'idée que les parents choisiront notre milieu d'accueil parce qu'on paraît avoir tout ce qu'il faut pour l'épanouissement de l'enfant.

L'important est de nous concentrer plutôt sur les réels besoins des enfants, plus que sur les envies des parents et de nous-mêmes. Pas besoin de faire faire des bricolages ou de faire faire des cadeaux aux enfants. Ils ne sont pas à un âge où l'on doit attendre un résultat concret de leurs apprentissages et de leurs expérimentations. Quel plaisir de proposer des activités où les enfants sont libres ! Cela ne demande qu'un peu de réflexion et d'imagination. D'abord, il faut concevoir « l'activité ». Quelles règles de sécurité ou de savoir-vivre devons-nous énoncer avant de la proposer et qu'est-ce que nous

pouvons mettre en place pour que celles-ci soient peu nombreuses et les plus claires possible. Par exemple, lorsque nous proposons de faire un atelier peinture, nous faisons en sorte de prévoir suffisamment de matériel de différentes natures et en plusieurs exemplaires pour que tous aient accès à l'objet désiré. Nous réfléchissons à la place nécessaire au jeu. À deux, nous prévoyons un espace assez grand autour d'une grande table basse afin que tous puissent voyager autour de celle-ci sans que l'on doive intervenir pour protéger du matériel. Nous positionnons de très grandes feuilles de papier avec du papier collant et nous mettons quelques chaises autour de la table si l'un ou l'autre souhaite s'asseoir. Ensuite, nous leur enfilons des petits tabliers et énonçons clairement les règles à respecter : on ne mange pas la peinture et on ne peint pas sur le corps de son voisin. Une fois cela mis en place, les enfants sont libres d'explorer la matière. Nous sommes à proximité mais légèrement en retrait et veillons à ce que tout se passe bien. Au besoin, nous pouvons rappeler les règles mais nous intervenons le moins possible dans l'activité et dans les interactions sociales entre les enfants.

Les enfants sont libres de jouer et cela se passe toujours dans la joie et la bonne humeur. Nous remarquons aussi que depuis que nous avons adapté notre espace et notre mise en place, les séances de jeu sont plus longues et plus sereines.

Nous disposons des objets et des jouets différents plusieurs fois dans la journée et prenons le temps de ranger un peu, de manière discrète, au cours du jeu libre pour que les enfants voient clair dans l'espace et cela, sans interrompre leur jeu du moment.

Nous nous posons régulièrement en observateur et examinons les jeux des enfants. Souvent, ils mettent en place des aménagements et des jeux auxquels nous n'aurions pas pensé. On utilise ces nouvelles idées pour les mettre en scène et les proposer aux autres enfants. Encore une fois, les enfants restent les acteurs principaux du milieu d'accueil. Il faut avoir foi en leurs capacités d'imagination et en les nôtres. Aujourd'hui, on se permet d'essayer beaucoup plus de choses, ce qui ne fonctionne pas ne fonctionne pas et ce n'est pas grave. Par contre, quel plaisir d'imaginer et de trouver de nouvelles façons de jouer, moins linéaires et plus en réalité avec le besoin d'exploration et de découverte des tout-petits.

Nous faisons un métier où il est nécessaire de se remettre en question régulièrement, où rester sur ses acquis est néfaste à tous et où un regard extérieur peut nous aider à voir des choses qui ne vont pas ou ne fonctionnent pas. Donnons la possibilité aux premiers concernés dans le milieu d'accueil de nous aiguiller dans ce qui leur convient et leur plaît vraiment et d'être ce regard extérieur.

Thomas LEROT souligne que : Dès la mise en place de jouets informels, nous avons pu observer un vif intérêt auprès des enfants. En effet, ceux-ci étaient tout autant attirés par un objet de la vie de tous les jours que par un jouet « classique ». De plus, tout est une question de présentation. Disposer certains jouets sur une étagère en prenant soin de les mettre à la hauteur des enfants et de les rendre attractifs, leur permet un choix et une liberté dans leur jeu.

Nous avons pu observer également que notre rôle auprès des enfants, lors du jeu libre ou d'activité proposée, est d'assurer une présence « passive » ce qui ne veut pas dire rester inactif mais assurer une observation des enfants, en restant à la disposition de ceux-ci lors de leur activité et de leurs besoins.

Les interactions entre enfants sont riches, ils apprennent à collaborer. On observe même quelques moments empathiques et de soutien entre eux. Nous restons toujours à leur disposition pour répondre à leurs besoins. Les enfants se sentent alors libres mais également en confiance.

On remarque également que pour garder l'harmonie dans le milieu d'accueil, il est indispensable de donner de la liberté aux enfants, tout en assurant une présence constante pour répondre à leurs besoins (besoins = sommeil, alimentation, change, mais aussi être présent pour les aider et les soutenir avec leurs différentes émotions).



Photo : Co-accueil de S. FAGEL et T. LEROT à Frasnes-les-Gosselies

Témoignage

Francine JACOB

Accueillante d'enfants autonome
Etalle (Luxembourg)

La première soirée nous a appris à laisser l'enfant libre face à ses jouets, ses jeux...sans vouloir le diriger afin de lui permettre de donner libre cours à son imagination. Il suffit d'être attentif à la dangerosité de ses actes. De plus, il n'est pas nécessaire de dépenser des fortunes en jouets, jeux car il est possible d'en fabriquer à moindre frais avec du matériel de récupération.

Lors de la deuxième rencontre, nous avons participé à un jeu de rôles dans lequel chaque accueillante se mettait à la place d'un enfant. Ceci nous a permis de comprendre ce que pouvait ressentir un petit lorsque par exemple, un copain lui détruit la tour de cubes qu'il était occupé à construire : frustration, tristesse, acceptation, révolte.

La troisième rencontre nous a permis de découvrir les bienfaits d'une sortie avec les enfants et ce, quelle que soit la météo. Ceci leur apprend l'autonomie pour s'habiller (mettre sa veste, son écharpe, ses bottes,...), leur fait découvrir les environs proches et les aide à décompresser. Quand ils rentrent à la maison, l'ambiance est à nouveau détendue.

De la dernière journée, je retire qu'il faudrait aménager une pièce de la maison de manière à encourager les activités autonomes des enfants, ce qui améliore également leur psychomotricité. Chez moi, j'ai déjà une pièce qui leur est réservée dans laquelle j'ai aménagé un coin lecture [...] (lecture de contes, comptines).



Mme SABRI

Accueillante autonome à Trooz (Liège)

Témoignage recueilli par téléphone par Florine KAIN

Je me suis inscrite à cette formation car les enfants ont besoin de renouveau. Il faut changer un peu et se remettre en question. Il faut revoir un peu l'organisation parce que quand on est dedans tous les jours, on fait certaines choses par habitude alors que ce n'est pas ce qu'il faut pour les enfants à ce moment-là. J'avais besoin de voir autre chose et d'apprendre des choses différentes de ce que je connaissais déjà.

J'ai réalisé, avec cette formation, que j'avais beaucoup trop de jeux disponibles pour les enfants chez moi et qu'en fin de compte, ils ne jouaient jamais avec tout. Ils sortaient certains jeux à chaque fois ou alors mettaient tout par terre, vidaient juste les boîtes mais pas spécialement pour jouer avec un jeu spécifique. Là, j'ai réalisé que c'était beaucoup mieux de trier et garder peut-être des choses essentielles. C'est la première des choses que j'ai mise en place.

La deuxième chose, c'était de faire une mise en scène avec les jeux avant l'arrivée des enfants. En général, je sortais les jeux quand ils arrivaient et avec cette formation, j'ai compris que le mieux serait de faire une mise en place de certains jeux. Par exemple, mettre des livres sur la table, préparer le tapis d'éveil pour le bébé avec certains jeux, mettre la cuisine avec la petite dinette,...

Ce n'est pas énorme mais je vois bien la différence quand les enfants arrivent et qu'ils voient les jeux qui sont déjà prêts pour eux, ils ont plus facile à quitter les parents. Ils sont déjà dans le jeu et quand papa et maman disent au revoir, c'est beaucoup plus simple.

J'avais tendance à participer aux jeux car je suis encore une grande enfant. J'ai réalisé avec la formation que j'avais tendance à jouer moi et eux observaient l'activité. Par exemple, c'était moi qui dessinais avec eux. Je disais « Regardez ! J'ai fait un papillon ». De ce fait, ils commençaient à me donner des noms de choses, d'objets ou d'animaux à dessiner et c'était moi qui dessinais pour eux au lieu que ce soit l'inverse. Du coup, j'ai appris à prendre du recul et me mettre en retrait, être à côté mais juste observer, sans vraiment réagir.

J'ai tendance également à beaucoup parler avec eux à ce moment-là, au lieu de les laisser s'exprimer et développer vraiment leurs sens, leur imagination.

Ça a été très dur au début parce que je n'étais pas habituée à ça. J'ai tendance à être tout le temps collée aux enfants mais maintenant je m'y suis faite et effectivement, ça a changé aussi pas mal de choses par rapport à mon organisation, au rangement, à la vaisselle

ou des choses comme ça. J'ai une maison qui est ouverte, j'ai toujours un œil sur eux pendant l'activité. En fin de compte, je ne rangeais jamais, en tout cas la cuisine par exemple, parce que je préférais être avec eux. Je n'avais pas le temps, je faisais tout pendant la sieste ou après, quand ils étaient partis, au lieu d'avoir un moment où eux sont plus autonomes, font leurs activités/jeux.

J'aimerais beaucoup développer l'activité extérieure. Faire une sorte de plaine de jeux mais sans mettre de balançoire. Sortir avec les enfants tous les jours, si possible dans le jardin. J'ai la chance d'avoir un très grand jardin à la campagne et on peut aller chercher du bois, mettre des bacs avec des pommes de pin... J'ai plein d'idées que j'aimerais mettre en place grâce à la formation où on nous a montré toutes les vidéos avec des crèches et des accueillantes qui expliquent toutes les activités et les choses mises en place à l'extérieur. Ça me donne vraiment envie de le faire et normalement, c'est prévu pour cette année. Il y a juste mon mari qui doit enlever toutes les branches de la haie, etc.

Cette formation, il faut la faire absolument parce que les choses changent tellement, en peu de temps et on apprend tellement. Surtout quand on est toute seule, on a le nez dedans, on ne sait pas se remettre en question. Pour nous, on fait déjà les choses bien, on fait ce qu'on peut mais ce n'est vraiment pas suffisant. Ce genre de formation facilite clairement l'organisation et notre travail qui est déjà assez compliqué, assez prenant. Il faut vraiment être passionné pour le faire et grâce à ce genre de formation, c'est que du bonheur ! Quand on voit la simplicité de certaines actions, comment ça peut nous changer toutes nos réalisations en mieux, alors il faut le faire absolument. Toutes les formations sont bonnes à prendre de toute façon et à faire.

Les enfants changent tellement vite à cet âge-là et apprennent tellement de choses en peu de temps. Je trouve qu'ils sont fascinants et ont une capacité à évoluer rapidement. Ils sont toujours pleins de surprises et rigolos. Alors si on peut faire les choses « bien » et aider à ce qu'ils soient plus épanouis et qu'ils apprennent justement grâce à nous de nouvelles choses, il faut le faire.

Je suis fière de pouvoir dire « c'est grâce à moi qu'il fait ça, c'est grâce à moi qu'avant d'aller à l'école il connaît certaines choses, qu'il a appris certaines choses ». C'est très valorisant. Même si les enfants grandissent très vite et qu'après ils nous oublient un peu quand ils ne nous voient plus mais sur le moment, c'est vraiment gai.



PSYCHOMOTRICIEN ET MILIEU D'ACCUEIL : QUEL(S) PARTENARIAT(S) ?

Quelle plus-value pour le milieu d'accueil ? Quels bénéfices pour l'enfant/le(s) groupe(s) d'enfants et pour l'équipe d'encadrement ou l'accueillant(e) ?

La psychomotricité concerne à la fois un processus de développement intrinsèque à chaque individu, une discipline de recherche et d'enseignement concernant l'accompagnement de ce développement, des pratiques de soins thérapeutiques mises en œuvre dans le cadre de soins pour aider des personnes (et pas seulement de jeunes enfants) à mieux vivre les rapports entre corps et psychisme. Elle désigne avant tout une fonction de l'être humain qui se définit par la relation existante entre le psychique et la motricité d'un individu. Cette fonction se développe tout au long de la vie.

En l'espace de quelques années, la psychomotricité est aussi devenue une profession à part entière. On fait désormais appel aux psychomotriciens dans des crèches, des maternités, des services de pédiatrie, de médecine générale, de neurologie mais aussi, en psychiatrie ou en gériatrie,... **Dans le cadre de cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement au psychomotricien, comme partenaire du milieu d'accueil.**

L'enfant développe ses compétences en agissant avec tout son corps et à travers le jeu, il apprivoise son vécu psychique, son corps et son environnement. Cela commence par les rapports entre ses mains, ses pieds, toutes les parties de son corps, puis l'exploration d'un espace de plus en plus grand avec tout son corps. Les aménagements d'espace moteurs permettent à l'enfant d'explorer sa motricité dans les trois dimensions, d'exprimer ses émotions, de se développer et s'affirmer, sous le regard bienveillant des adultes. Il est donc fondamental que les propositions d'organisation des

espaces de vie soient en permanence réfléchies par les professionnels de l'enfance, notamment en vue de les ajuster au mieux aux capacités des enfants accueillis.

Depuis de nombreuses années, plusieurs milieux d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles invitent un psychomotricien, au sein de la structure ou dans un autre lieu adapté, pour réfléchir ensemble à l'aménagement des espaces et à la mise en place d'activités à proposer aux enfants.

Une fois le cadre de travail délimité, il amène un **regard complémentaire**, non seulement utile à l'amélioration de la qualité de l'accueil mais encore, au soutien de l'équipe dans l'observation et la réflexion à propos du développement de chacun des enfants.

Il pose un regard tiers sur la posture de l'(des) accueillant(s), lors du portage des enfants, par exemple. Il apporte en outre une expertise en matière d'aménagements des espaces.

L'observation du bébé est un outil indispensable pour approcher le vécu du bébé. En observant l'enfant dans sa motricité, son évolution psychomotrice et son jeu spontané, le psychomotricien met toute son attention dans la compréhension du développement de l'enfant.

Stéphanie MICHEL
Psychomotricienne, membre de l'[UPBPF](#)¹

¹ [Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones](#)

Son rôle dans le milieu d'accueil n'est pas de poser un diagnostic ou de mettre en place une thérapie en particulier pour un enfant. Seul(e) l'accueillant(e) est garant(e) de la qualité de l'accueil et est à même de communiquer aux parents le fruit d'éventuelles observations partagées avec le psychomotricien.

Encourager l'enfant, le regarder, l'accompagner vers un chemin possible, aménager son environnement peuvent parfois suffire à relancer la dynamique du mouvement et du développement. En revanche, quand l'enfant inquiète davantage, le psychomotricien, toujours en collaboration avec l'équipe du milieu d'accueil ou l'accueillant(e), peut orienter les parents vers un lieu de soins adapté.

Stéphanie MICHEL
Psychomotricienne, membre de l'UPBPF



Nous faisons appel à une psychomotricienne pour diversifier les activités proposées aux enfants. Cette opportunité nous invite à organiser une collaboration entre les différents professionnels du milieu d'accueil et à construire une équipe pluridisciplinaire.

Aurélie RUSSELLO
Infirmière
Responsable de la MCAE « Les P'tits Câlines »
à Herchies - Province du Hainaut

MAIS ENCORE...

Le psychomotricien observe, accompagne et soutient le développement de l'enfant lors de séances ponctuelles et régulières dans le milieu d'accueil. Il contribue à offrir aux enfants un espace sécurisé, tant physiquement qu'affectivement, dans lequel ils peuvent explorer, s'exprimer et vivre pleinement leurs jeux spontanés. Cet espace est aménagé avec du matériel pensé et ajusté selon la géographie du lieu, les besoins et les compétences du moment des enfants.

Une séance de psychomotricité se distingue néanmoins de l'éventuel moment de « gymnastique » ou de « défolement » proposé à l'enfant et où les activités sont organisées en « circuit ». Ce genre de séance est plus adapté à des enfants plus âgés et en plus grand nombre.

Lorsque nous sommes invitées à faire une séance dans un milieu d'accueil, nous rencontrons aussi bien l'accueillant(e) que les enfants. En effet, nous arrivons chez l'accueillant(e) où l'espace que nous investissons pour travailler est situé dans son espace privé. Dès lors, un accord explicite est passé afin de respecter au mieux le travail de chacune.

Anouk DUBOIS
Psychomotricienne du CPAS de Gerpinnes
Province du Hainaut

J'accompagne les enfants dans leurs jeux et je les soutiens dans leur développement, en leur proposant de vivre en toute sécurité des expériences sensorimotrices variées : ramper, courir, marcher à quatre pattes, apparaître et disparaître, glisser, rouler, remplir et vider, ... Ces différentes expériences, vécues en relation avec d'autres enfants et/ou un autre adulte, vont éveiller des émotions, comme le plaisir, la peur, l'hésitation, la jubilation, ... qui vont les mettre en relation avec ce qu'ils ont de plus profond en eux.

Mon rôle d'externe est privilégié et très gratifiant au sein du milieu d'accueil. La séance que je viens animer est une parenthèse dans le quotidien de chacun, adultes et enfants.

Durant la séance, je vais à la fois être attentive à chaque enfant et au groupe. Je veille à ce que chacun puisse éprouver du plaisir et je m'appuie sur la dynamique du groupe pour atteindre cet objectif. La présence de la puéricultrice à mes côtés est essentielle : nous pouvons nous relayer quand un enfant a besoin d'un accompagnement plus privilégié afin que chacun puisse profiter pleinement de la séance.

Julie ROBYNS
Psychomotricienne à Enghien
collaborant avec des milieux d'accueil

Le matériel de psychomotricité doit cependant pouvoir être accessible aux enfants **en permanence** dans l'espace de vie et pas uniquement lors de la séance². Le rôle du psychomotricien est également d'aider la (les) puéricultrice-s ou l'accueillant(e) à **réfléchir aux aménagements de l'espace et à l'organisation du matériel proposé aux enfants**. Cubes, escaliers en mousse, pente douce, tonneau, ballons, balles, foulards, tissus, ... ce matériel doit être le mieux adapté au développement de chacun des enfants.

La séance commence et se termine souvent par un petit rituel, comme la lecture d'un livre ou un jeu de comptines.

Assises au sol, nous invitons les enfants à nous rejoindre et nous entamons notre chanson de bienvenue, en nommant chaque enfant par son prénom. Nous rappelons, à chaque séance, les consignes de sécurité qui sont de bien prendre soin de soi et de bien prendre soin des autres et sans faire mal aux autres. A ce moment, le feu vert est donné pour aller jouer dans cet espace « sensori-moteur », sous notre regard et notre présence bienveillants.

La séance se termine une heure plus tard par la lecture de plusieurs livres jeunesse, apportés par nos soins et choisis en tenant compte du thème, de l'âge et de l'intérêt des enfants.

Anouk DUBOIS
Psychomotricienne du CPAS de Gerpennes
Province du Hainaut

La psychomotricienne permet un développement de l'imaginaire, la découverte de différents matériaux. Elle laisse l'enfant détourner l'objet au gré de son imagination (une bouteille devient un biberon, un cône devient un chapeau,...). Avec des comptines, l'enfant apprend à utiliser et connaître les différentes parties de son corps.

Aurélië RUSSELLO
Infirmière
Responsable de la MCAE « Les P'tits Câlines »
à Herchies - Province du Hainaut



LE PSYCHOMOTRICIEN, UN AUTRE REGARD...

Le psychomotricien s'intéresse et accompagne le jeu de l'enfant de manière complémentaire à celle de l'accueillant(e) de référence de l'enfant. Il est présent à ses côtés de sorte à lui offrir l'occasion d'approfondir, sur le terrain, ses connaissances sur le développement de l'enfant en particulier ou d'un groupe d'enfants.

Aussi, quand cela est nécessaire, nous nous réunissons en dehors des temps de séance afin d'échanger autour d'un enfant qui inquiète et de réfléchir aux différentes pistes à envisager pour le soutenir au mieux dans son développement.

Mon regard, mon écoute et mes conseils les aident aussi à prendre le recul nécessaire, relativiser certaines situations et porter un regard différent sur l'enfant qui va les aider dans leur quotidien. [...]

De par notre formation et la connaissance du développement psychoaffectif et psychomoteur de l'enfant, nous pouvons par une « simple » observation de l'enfant lors d'une séance et/ou lors des différents moments qui rythment une journée (l'arrivée à la crèche, les repas, les changes, les interactions avec les pairs ou les adultes, le coucher, etc.) recueillir un tas d'indices. Ceux-ci nous permettent d'évaluer de manière complémentaire, avec l'équipe ou l'accueillant(e), le développement global de l'enfant (affectif, intellectuel et moteur) et envisager ensemble de nouvelles pistes de travail.

Julie ROBYNS
Psychomotricienne à Enghien
collaborant avec des milieux d'accueil

...MAIS AUSSI UN FORMATEUR

Dans le soutien qu'il apporte à l'équipe éducative, le psychomotricien développe une fonction de formateur vis-à-vis de l'accueillant(e) de référence ou vis-à-vis de l'équipe entière.

Il peut en effet **réfléchir avec le(s) professionnel(s)** sur le portage de l'enfant (comment déposer/prendre correctement un enfant), l'aménagement des espaces, l'ajustement des activités proposées, le positionnement de l'adulte dans les espaces et les modes d'interactions avec l'enfant ou le groupe d'enfants.

La psychomotricienne nous accompagne auprès des enfants en nous formant au portage, en nous sensibilisant sur les postures à favoriser pour les bébés. Elle nous accompagne aussi sur les propositions de matériel et d'aménagement de l'espace.

Co-accueillantes « Les P'tits Loulous »
à Beloeil - Province du Hainaut

Pouvoir partager, discuter, échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance permet aussi d'étayer sa pensée, ses réflexions, ... Cette démarche évite également la spirale de l'isolement, risque souvent présent pour les personnes travaillant seules chez elles, à domicile.

Ceci témoigne de la richesse de travailler en équipe et de s'appuyer sur les diverses compétences professionnelles de chacun pour soutenir au mieux le développement de l'enfant.

Anouk DUBOIS
Psychomotricienne du CPAS de Gerpinnes
Province du Hainaut

A PARTIR DE QUEL ÂGE ENVISAGER LA COLLABORATION D'UN PSYCHOMOTRICIEN ?

L'apport du psychomotricien en milieu d'accueil ne porte pas sur le suivi d'un enfant en particulier. La régularité de sa présence au sein du milieu d'accueil permettra de renforcer la continuité de ses observations à l'égard de tous et chacun des enfants, au bénéfice de leur développement.

Cette collaboration avec un psychomotricien est intégrée dans le projet du milieu d'accueil.

Idéalement, les séances de psychomotricité sont proposées à l'enfant dès qu'il a la capacité de se mouvoir et ce, peu importe la manière : il rampe, roule, marche à quatre pattes, etc.

La particularité de la psychomotricité dite « relationnelle » est que c'est une pratique qui part de l'expressivité libre et spontanée de l'enfant. L'espace est aménagé en fonction des compétences des enfants et de leurs besoins. Ce même espace peut être modifié en cours de séance afin d'y répondre encore mieux.

Julie ROBYNS
Psychomotricienne à Enghien
collaborant avec des milieux d'accueil

UN MÉTIER, UNE FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE

Actuellement, la formation de bachelier en psychomotricité³ est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et donne accès aux métiers de l'enseignement, du bien-être et de l'aide sociale.

POUR CONCLURE...

Comme le relatent les nombreux témoignages de milieux d'accueil, **la collaboration d'un psychomotricien en milieu d'accueil se réfléchit et se prépare pour que celle-ci s'intègre parfaitement dans le projet d'accueil, au bénéfice de la qualité d'accueil. C'est par le jeu et par le plaisir que l'enfant va apprendre à grandir.**

La complémentarité des regards posés sur l'enfant et/ou le groupe d'enfants apporte une plus-value au(x) professionnel(s) du milieu d'accueil qui ajuste(nt) leurs pratiques dans l'intérêt de tous les enfants. Veillons à garantir une qualité de collaboration dans les actions qui seront mises en place en s'assurant de la présence et de l'implication de tous les professionnels de l'accueil. Ceux-ci doivent rester attentifs à offrir en permanence des espaces aménagés, sécurisés pour tous les enfants accueillis. Ils restent les personnes de référence pour l'enfant et ses parents.



Photo de Charlotte BOLLY (Province de Namur)

Anne BOCKSTAEL et Florine KAIN
Service Supports de la DCAL
avec la relecture de Laurence MARCHAL
Responsable de la Direction Psychopédagogique(DPP)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones : <http://www.upbpf.be/>
- « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » ONE 2004
- « Psychomotricité : entre théorie et pratique » Catherine POTEL - Paris : In press - 2016
- « L'inconscient à la crèche » Denis MELLIER - Paris : Eres - 2016
- « Des espaces pour jouer – Comment les concevoir, comment les aménager ? » - Odile PERINOT – ERES - 2016



MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU D'ACCUEIL

Entre le bien-être de chacun des enfants mais aussi, celui de la collectivité et la pression de certains parents, le milieu d'accueil cherche à adopter la meilleure attitude, en cas de maladie d'un enfant et plus encore, si celle-ci est infectieuse.

COMMENT FAVORISER UNE BONNE COMMUNICATION AVEC LE PARENT ?

Pendant la période de familiarisation, il est important de discuter avec le parent des scénarios possibles, en cas de maladie de l'enfant. Il s'agira également d'identifier la personne qui pourra être appelée en cours de journée si l'état général de l'enfant se détériore.

Pour rappel, certaines mesures de santé doivent figurer dans le Règlement d'Ordre Intérieur, comme l'obligation vaccinale, le Tableau d'éviction¹, la présence du Carnet de santé de l'enfant en milieu d'accueil...



Ce Carnet est un document de liaison entre le parent et les différents professionnels médicaux et paramédicaux².

Quotidiennement, l'équipe du milieu d'accueil écoute et communique avec le parent.

Ensemble, ils échangent plusieurs informations au sujet du sommeil de l'enfant, de son alimentation, des mesures d'hygiène à prendre, de son état général,...

Ceci donne des indications, tant à l'équipe, qu'au parent sur l'attention à apporter à l'enfant.

*Comment l'enfant a-t-il dormi ?
Qu'a-t-il mangé ? comment est-il ?
A-t-il mal ? Pleure-t-il beaucoup ?
A-t-il reçu un médicament ? ...*

Il est également important que le milieu d'accueil soit informé de toute maladie contagieuse pouvant présenter un risque pour les enfants accueillis qui se serait déclarée dans l'entourage direct de l'enfant.

QUE FAIRE LORS DE L'ALTÉRATION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL D'UN ENFANT ?

Si l'état général de l'enfant est altéré (une modification nette de son comportement : somnolent, plaintif, sans tonus, des pleurs, l'enfant qui ne joue plus ou ne répond plus aux sollicitations...), même s'il n'est pas atteint d'une infection se trouvant dans le Tableau d'éviction, sa surveillance peut ne pas être assurée par le milieu d'accueil.

En effet, dans le cas d'une affection aiguë ou même bénigne, les 24 premières heures sont souvent pénibles pour l'enfant. Douleurs diverses, fièvre, vomissements et toux fréquente entraînent un réel malaise, auquel il convient d'être attentif. Dans ce cas, il peut être préférable que sa surveillance soit assurée par le parent.

1 Voir Tableau d'éviction – Version 2018

2 Voir « LE CARNET DE L'ENFANT FAIT PEAU NEUVE ET DEVIENT « LE CARNET DE SANTÉ 0-18 ANS » » - Flash Accueil N°36

Ce sera également le cas si la fièvre ne baisse pas ou si l'enfant présente plus de 3 selles diarrhéiques et/ou des vomissements.

Le médecin du milieu d'accueil peut aussi prendre d'autres dispositions, s'il le juge utile, selon les recommandations³ de l'ONE.

EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT...

Un certificat médical devra être fourni au milieu d'accueil pour justifier cette absence mais également, pour attester quand l'enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d'accueil.

Tout traitement⁴ autre que le paracétamol à administrer durant l'accueil de l'enfant fera l'objet d'une notification du certificat médical. Celle-ci détaillera la posologie et la durée du traitement. Si l'enfant doit recevoir un traitement de façon durable ou répétée, le certificat doit le mentionner, ainsi que sa durée de validité.

QUELLES MESURES PRENDRE PAR LA COLLECTIVITÉ POUR LIMITER LA CONTAGION ?

Les maladies infectieuses peuvent se transmettre très rapidement d'un enfant à l'autre. Pour rappel, l'enfant est plus sensible de par son jeune âge, son système immunitaire immature, sa difficulté à communiquer ses besoins... Il a des contacts proches et fréquents avec les autres enfants et les adultes, il explore l'environnement avec sa bouche et ne contrôle pas ses sphincters. De plus, certains agents infectieux peuvent survivre dans l'environnement et se transmettre par l'intermédiaire d'objets et de surfaces qui ont été en contact avec l'enfant malade.

Dans le cas où un ou plusieurs enfants malades est(sont) accueilli(s) brièvement en milieu d'accueil, il est important de renforcer les mesures d'hygiène. La fréquence du lavage des mains sera augmentée, tout comme l'entretien et la désinfection des objets, des jouets et du milieu d'accueil. Le respect de ces mesures permet de préserver la santé collective et de limiter au maximum le risque de contagion.

Le milieu d'accueil préviendra les parents des autres enfants accueillis, tout en respectant le secret professionnel et sans stigmatiser l'enfant contagieux ou son parent.



« Nous avons des situations de... nous vous invitons à surveiller votre enfant... »

QUELLE ATTITUDE AVOIR FACE À UN ENFANT MALADE ?

C'est le rôle du médecin de poser un diagnostic. Si la maladie ne figure pas dans le Tableau d'éviction et si l'état général de l'enfant le permet, le médecin peut l'autoriser à fréquenter le milieu d'accueil.

Si des questions, des inquiétudes subsistent, en discuter avec le parent et chercher ensemble des solutions...

Des éléments de réponse se trouvent dans divers documents de l'ONE : la brochure « [La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance](#) », le [Tableau d'éviction](#), les [Fiches Santé destinées aux Accueillant\(e\)s](#), les articles de la rubrique « Santé » du [Flash Accueil](#), le [Carnet de santé de l'enfant](#)...

Diverses personnes sont également des ressources : l'enfant lui-même, les parents, l'Agent conseil, le Coordinateur accueil, le médecin du milieu d'accueil, le Référent santé, le Conseiller médical pédiatre, le médecin de l'enfant...



³ Voir l'annexe du ROI relatif aux dispositions médicales : « Le médecin du milieu d'accueil prend toute mesure qu'il juge utile en cas de danger pour la collectivité et [...], selon les recommandations de l'ONE ».

⁴ Même pour les traitements homéopathiques

QUELQUES EXEMPLES DE MALADIES

LA VARICELLE



Extrêmement contagieuse **la varicelle se transmet par voie respiratoire**, à partir d'un sujet atteint de varicelle clinique (inhalation d'aérosols de fines particules infectieuses) et par contact cutanéomuqueux avec les lésions cutanées actives (vésicules qui ne sont pas encore au stade de croûtes).

La période contagieuse commence 1 à 2 jours avant l'apparition des vésicules cutanées et persistante, jusqu'à l'apparition des croûtes, en moyenne 4 à 5 jours. La transmission se fait donc essentiellement d'enfant à enfant et en contact avec les objets souillés. Le plus souvent accompagnée de fièvre, l'éruption a un aspect typique : des vésicules contenant un liquide jaunâtre apparaissent au niveau de la tête et s'étendent progressivement vers le tronc et les membres inférieurs.

La varicelle n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. La varicelle implique **une éviction dont la durée dépendra du stade de la maladie.**

L'enfant ne peut revenir en milieu d'accueil que lorsque toutes les lésions sont au stade de croûtes et qu'il a un bon état général. Si un enfant a fait la varicelle pendant une période de congés et que toutes les lésions sont au stade de croûtes au retour, un certificat médical ne devra pas être demandé.

Actuellement, la vaccination généralisée contre la varicelle n'est pas recommandée en Belgique. Le Conseil Supérieur de la Santé recommande néanmoins la vaccination ciblée de groupes ou de sujets à risque. Le vaccin est également efficace pour prévenir l'apparition de la maladie, s'il est administré dans les 3 jours qui suivent le contact.

STOMATITE HERPÉTIQUE (ET AUTRES)



La maladie se présente sous forme de vésicules sur les lèvres (type bouton de fièvre) et dans la bouche.

Fort invalidante chez le nourrisson (difficulté alimentaire), elle impose l'éviction de l'enfant, tant pour des raisons de contagion, que d'altération d'état général. Elle est due au virus de l'herpès (type 1) et se transmet par contact direct. Les enfants peuvent être contaminés par les adultes présentant un herpès labial récidivant (« bouton de fièvre »). Le port d'un masque limite la transmission. **Le retour en milieu d'accueil n'est possible qu'après la guérison totale des lésions.** Le virus peut persister des semaines dans la salive.

MALADIES VIRALES BÉNIGNES



Les éruptions virales, sans fièvre, sont extrêmement fréquentes. **L'éviction n'est requise que si l'état général de l'enfant est altéré.** Un renforcement de l'hygiène des mains est conseillé.

Les maladies suivantes ne font pas l'objet d'une éviction sauf si l'état de l'enfant est altéré : mononucléose infectieuse, mégalérythème épidémique, roséole, exanthème subit.

LA CONJONCTIVITE



La conjonctivite est une infection, une inflammation (irritation) qui touche la membrane qui recouvre l'œil et la face interne des paupières. Elle peut être d'origine infectieuse, irritative (produit chimique) ou allergique.

L'œil pleure abondamment, le blanc de l'œil est rouge, la paupière est gonflée et un écoulement jaunâtre peut coller les paupières. Les adultes et les grands enfants se plaignent que l'œil gratte, ils ont la sensation que du sable irrite l'œil.

La conjonctivite se transmet soit par contact direct d'enfant à enfant, soit par contact indirect via les tissus en contact avec les sécrétions.

Les larmes s'évacuent par un minuscule conduit vers le nez. La conjonctivite s'associe souvent avec un rhume. Des gouttelettes peuvent être propulsées lors de la toux ou d'un éternuement.

Lorsque l'écoulement oculaire reste clair, la conjonctivite est le plus souvent virale (même si quelques sécrétions jaunâtres sont possibles au coin de l'œil). Les gouttes antibiotiques sont inutiles et le nettoyage de l'œil avec une compresse et du liquide physiologique suffit. L'eau boriquée n'est plus recommandée et son application nécessite une prescription.

Quand consulter le médecin ? Si les sécrétions sont très purulentes et que le liquide physiologique ne suffit plus, un antibiotique local peut être utile. Si l'enfant présente de la fièvre et des douleurs importantes, une infection de l'orbite (cavité qui entoure l'œil) doit être éliminée.

Lorsque l'écoulement est clairement purulent, les soins locaux au liquide physiologique permettent de nettoyer les sécrétions (parfois 6 fois par jour). L'application d'un onguent ou de gouttes antibiotiques est alors souvent utile pour 3 à 7 jours.

Ce traitement nécessite un certificat médical précisant le traitement à administrer à l'enfant. L'évacuation des compresses (ou coton à démaquiller) et le lavage des mains est indispensable après chaque application (en général 3 fois par jour pour les onguents, 4 à 6 fois pour les gouttes).

Comment éviter l'épidémie dans le milieu d'accueil ?

- Essuyer les larmes de l'intérieur vers l'extérieur et jeter la compresse à chaque fois.
- Se laver les mains et celles de l'enfant après chaque soin de l'œil.
- Chaque enfant dispose de ses propres fioles de liquide physiologique, gouttes ophtalmiques et de ses compresses.

LE SYNDROME DU PIEDS-MAINS-BOUCHE

Il s'agit d'une **maladie infectieuse contagieuse bénigne** virale (de la famille des entérovirus), touchant surtout les enfants en-dessous de 4 ans.

De petites vésicules apparaissent sur ces zones, ce qui lui confère son nom. L'éruption touche la plante des pieds et la paume des mains, localisation exceptionnelle qui permet de poser le diagnostic. Elle se transmet par le contact des mains, des aliments, des objets infectés par la salive, les sécrétions ou les selles des enfants contaminés.

La maladie dure environ une semaine. Elle est contagieuse durant cette période.

La déshydratation est la complication la plus fréquente car l'enfant peut refuser de boire en raison de la douleur ressentie dans sa bouche. Ce refus d'alimentation est une raison pour refuser l'accueil de l'enfant malade. En lui-même, le diagnostic de syndrome pieds-mains-bouche ne constitue pas une cause d'éviction. Les autres complications possibles, encéphalite et méningite virale sont rares.

Le traitement est symptomatique, la maladie guérit spontanément.

Pour éviter la contagion, il est vivement recommandé de se laver les mains et de renforcer les mesures d'hygiène des objets, hochets...



QUELLE PROCÉDURE SUIVRE EN CAS DE MALADIE INFECTIEUSE, À DÉCLARATION OBLIGATOIRE, CONTRACTÉE PAR UN ENFANT OU UN ADULTE ?

Le milieu d'accueil doit prévenir sans tarder son médecin référent, le Conseiller médical pédiatre ou le Référent Santé. Celui-ci se mettra en contact avec la cellule de surveillance des maladies infectieuses (AVIQ pour la Région wallonne et COCOM pour Bruxelles) afin de prendre les mesures de prévention adéquates pour protéger la collectivité. Ces services apporteront également un soutien pour fixer les éléments à communiquer, le cas échéant, aux parents.

AVIQ : 071 20 51 09 ou 071 205 105 (garde 24h/24)
surveillance.sante@aviq.be

COCOM : 02 552 01 40 ou 0478 77 77 08
notif-hyg@ccc.brussels

Ces services sont joignables 7j/7, 24h/24 (le milieu d'accueil peut donc les contacter en soirée, les jours fériés ou les WE).

POUR CONCLURE...

Le non-accueil d'un enfant malade est une source fréquente de conflit avec les parents (souvent pris au dépourvu). Les maladies qui, par elles-mêmes, nécessitent l'éviction de l'enfant sont peu nombreuses et sont reprises dans un Tableau. Les conditions de retour dans le milieu d'accueil sont précisées pour chaque maladie. Lorsque le médecin rédige un certificat autorisant la fréquentation du milieu d'accueil, malgré une affection aiguë, il doit tenir compte de ce Tableau d'éviction. Il ne peut toutefois préjuger de l'état général de l'enfant 12, 24 ou 36 heures plus tard quand les parents le présenteront dans le milieu d'accueil.

Il est dès lors de votre responsabilité de pouvoir refuser un enfant dont vous ne saurez matériellement assurer les soins ou qui mobiliserait une trop grande attention, au détriment de la qualité de l'accueil des autres enfants accueillis.

Docteur Jacques LOMBET
Conseiller médical pédiatre (Liège)
Catherine DOGUET
Référente Santé (Liège-Luxembourg)



QUEL MATÉRIEL CHOISIR POUR LES ACTIVITÉS DES ENFANTS DE 0 À 3 ANS ?

En milieu d'accueil, avec les enfants, il est possible de proposer des activités diverses faisant appel à tout type de matériel, neuf ou de récupération.

Tous les produits se valent-ils ? A quoi se repérer pour choisir un produit qui respectera l'environnement et la santé de l'enfant ?

Les enfants de 0 à 3 ans, dans leur comportement exploratoire, mettent les objets en bouche ou mettent en contact avec leur peau. Or, ils sont plus sensibles à certaines substances chimiques car leur organisme est en plein développement. Par exemple, leur peau est beaucoup plus fine et perméable que celle des adultes. Comment dès lors combiner respect de l'environnement, du bien-être de l'enfant, de sa santé et son épanouissement, au travers de propositions d'activités faisant appel à ses 5 sens ? Cela va se faire par le choix mais aussi, la manière d'utiliser les produits.

Recommandations générales :

- Choisir des produits destinés aux 0-3 ans et portant la mention **CE**
- Veiller à adapter le matériel proposé, à l'âge des enfants.

Pour l'acquisition d'objets /jeux/jouets :

- Diversifier les matières (bois, tissu, carton, plastique,...),
- Utiliser ses sens pour savoir si un objet/jouet peut être proposé aux enfants :
 - ✓ l'examiner pour s'assurer qu'il est en parfait état,
 - ✓ le toucher pour repérer d'éventuelles aspérités, un contact gluant ou désagréable, des particules qui se détachent,

- ✓ le sentir : une odeur de parfum, de chimique, de plastique, nauséabonde ou trop forte est à proscrire,

- ✓ le « goûter » comme le feront les enfants.

- Débarrasser les objets/jouets neufs de leur emballage et les laisser aérer en dehors de la présence des enfants avant de les proposer,
- Laver les objets/jouets en plastique à l'eau et au savon avant utilisation.

Pour les activités dites « manuelles » :

- Peindre avec les doigts nécessite une peinture spécifique à cet usage. Cette activité ne doit pas être proposée avec de la gouache classique,
- Opter pour des produits de qualité, qui vont durer,
- Choisir des produits contenant de l'eau. Plus il y a d'eau, moins il y a de solvant ! Rechercher les mentions « sans solvant », « à base d'eau »,
- Rechercher et lire les instructions présentes sur les produits utilisés,
- Repérer les pictogrammes de danger : un produit qui en comporte 2 ou plus est rarement adapté à un usage en intérieur avec des enfants,
- Éviter les produits en spray,
- Éviter d'utiliser les pistolets à colle, en présence des enfants,
- Ouvrir la fenêtre pendant et après les activités « manuelles »,
- Éviter une température trop élevée pendant ces activités (> 22°C) car cela augmente la diffusion des solvants dans l'air de la pièce,

- Reboucher les marqueurs, peintures, ... juste après usage,
- Ranger le matériel dans une armoire aérée et fermée à clé, hors de portée des enfants.

Des produits de bonne qualité, respectueux de la santé et de l'environnement se trouvent sur internet ou dans les magasins, à des prix équivalents aux produits de moindre qualité.

Bon à savoir - Garantie du matériel :

Tout objet/jouet dénaturé ou utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il a été conçu voit sa garantie annulée et toute possibilité de recours, en cas d'accident également.

Pour les objets/jouets déjà présents dans le milieu d'accueil :

- Vérifier régulièrement leur état, en opérant certaines actions dessus : observer, (é)tirer, gratter, tordre, faire tomber, ...
- Jeter les objets usés, abîmés, décolorés,
- Nettoyer régulièrement les objets, même s'il s'agit de matériel informel.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Fiches destinées aux professionnels de l'accueil familial : Activité – « Je veille au bien-être et à la sécurité des enfants » ONE 2016

Héloïse PAPILLON
Cellule Eco-conseil ONE

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE

Depuis le 1^{er} juin 2018, l'usage de produits phytosanitaires est interdit en milieu d'accueil¹.

Cela signifie que, afin de protéger les enfants, il est désormais interdit d'utiliser des pesticides pour préserver vos **plantes intérieures et extérieures** des maladies, des insectes ou des limaces. Les produits pour se débarrasser des « mauvaises herbes » et des mousses sont, de la même manière, proscrits en milieu d'accueil. Cette interdiction s'étend aussi à des méthodes qui peuvent sembler plus naturelle, comme l'usage de sel ou de vinaigre.

Pour accompagner au mieux les milieux d'accueil dans le respect de cette législation, l'ONE s'est associé aux organismes régionaux en charge du respect de cette réglementation : Bruxelles-Environnement et Adalia 2.0.

De cette collaboration est née une page spécifique du site internet de l'ONE², « Mon Milieu d'accueil en Zéro pesticide c'est possible ! », qui reprend toutes les informations à connaître.

Bruxelles-Environnement et Adalia 2.0 ont également accepté d'être les services relais pour les milieux d'accueil, en répondant à leurs questions concernant la gestion de leurs espaces extérieurs, sans pesticide.



N'hésitez pas à les contacter :

- En Région de Bruxelles-Capitale
Bruxelles-Environnement-facilitateur-Nature
nature@environnement.brussels
- En Région Wallonne :
Adalia 2.0 facilitateurs Zéro Pesticides
facilitateur2@gmail.com
facilitateur3@gmail.com



La cellule
ECO-CONSEIL ONE

¹ Directive Européenne 2009/128/CE, Décret du 10 juillet 2013, Ordonnance du 20 juin 2013

² <http://www.one.be/professionnels/accueil-petite-enfance/sante-de-l-enfant/objectif-zero-pesticide/>



NOUVEAU CODE DE L'AIDE À LA JEUNESSE : PRIORITÉ DONNÉE À LA PRÉVENTION

Le nouveau Code renforce des principes fondamentaux, tels que la déjudiciarisation et la priorité donnée à l'aide au sein du milieu de vie de l'enfant. Il instaure également la prévention au centre du dispositif de l'aide à la jeunesse.

Pour les milieux d'accueil, la nouvelle réglementation entrée en vigueur en janvier 2019, en matière d'aide et de protection de la jeunesse, n'apporte pas de nouveauté particulière.

POURQUOI UN NOUVEAU CODE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ?

La sixième réforme de l'Etat a confié à la Fédération Wallonie-Bruxelles la compétence de régler elle-même les mesures qui peuvent être prises à l'égard des jeunes ayant commis un fait qualifié d'infraction, avant l'âge de dix-huit ans. Face à l'obligation d'élaborer sa propre réglementation en la matière, le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid MADRANE, s'est saisi de cette opportunité pour moderniser d'autres aspects du Décret relatif à l'Aide à la Jeunesse du 4 mars 1991.

Afin de soutenir la cohérence générale du système protectionnel en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté française a proposé un texte unique (le Code) composé notamment de différents « livres » : la prévention (livre I), les mesures d'aide et de protection des enfants en danger (livres III et IV) et les mesures de protection des mineurs poursuivis du chef d'un fait qualifié d'infraction (livre V). En Flandre, ces différents aspects font l'objet de décrets spécifiques.

LES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX RENFORCÉS

Un livre préliminaire du nouveau Code de l'Aide à la Jeunesse reprend les principes fondamentaux déjà inscrits dans le décret de 1991, tels que la **philosophie protectionnelle** et la **priorité donnée à l'aide au sein du milieu de vie**. Il développe également, avec plus de précisions, des droits fondamentaux communs à toutes les actions de la Communauté française en la matière.

Dans l'article 1^{er}, par exemple, il est énoncé que la priorité doit être donnée à la prévention. Il est également rappelé que l'aide et la protection spécialisées doivent être « complémentaires et supplétives à l'aide sociale générale ». Une référence à la Convention internationale des droits de l'enfant est aussi clairement énoncée afin de rappeler l'indispensable nécessité de **prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune et de ses droits**.

LA PRÉVENTION : UNE POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Désormais, la prévention occupe une place spécifique au sein de l'Aide à la Jeunesse, elle figure dans le titre du Décret.

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse accordait déjà une place importante aux dispositifs de prévention (via, par exemple, les Aide en Milieux Ouverts¹). L'aide à la prévention était confiée à une section du Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ). Le fait de lui consacrer un livre témoigne de la volonté du Ministre d'en faire une politique à part entière. Pour la mettre en œuvre, de nouveaux organes et acteurs voient le jour au sein du SAJ : **le Conseil de prévention, le chargé de prévention et le Collège de prévention**.

Pour les milieux d'accueil, le chargé de prévention pourrait être un acteur à rencontrer. Sa mission principale est de contribuer, au niveau local, à l'élaboration des diagnostics sociaux et d'accompagner la réalisation des plans d'action du Conseil de prévention de sa zone.

Le Conseil de prévention remplacera quant à lui les CAAJ² actuels dans chaque division judiciaire. Il aura notamment un rôle d'interpellation des autorités publiques sur les conditions défavorables de développement des jeunes de sa zone.

1 AMO

2 Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse

En tant que professionnels travaillant parfois avec des enfants de jeunes parents en situation de vulnérabilité, les milieux d'accueil pourraient constituer un acteur légitime pour relayer des difficultés inhérentes à l'exercice de leur pratique, du fait d'être en contact avec ces familles.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS INTRODUITS PAR LE CODE

L'entrée en vigueur du nouveau Code de l'Aide à la Jeunesse ne change pas fondamentalement le cœur des missions des Services de l'Aide à la Jeunesse dont

la mission est toujours de dispenser une aide volontaire ou négociée aux enfants et aux familles en difficulté ou en danger. Pour les Services de protection judiciaire (SPJ), que le Code a rebaptisé « **Service de protection de la jeunesse** », l'un des objectifs est toujours de mettre en œuvre les mesures de protection ordonnées par le tribunal de la jeunesse, à l'égard des enfants en danger. Quelques précisions ou modifications apportées par le Code changeront toutefois certaines pratiques. Concentrons-nous sur celles qui concernent de manière indirecte, les professionnels des milieux d'accueil qui accueillent parfois des enfants engagés dans un parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse.

CHANGEMENTS EN MATIÈRE D'AIDE À LA JEUNESSE

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dans le respect du règlement général sur la protection des données, seules les familles et les enfants ont un accès à l'ensemble des pièces d'un dossier qui les concerne, y compris les examens médico-psychologiques. Le Conseiller ou le Directeur de l'Aide à la Jeunesse a toujours la possibilité de limiter cette consultation du dossier si l'intérêt de l'enfant l'exige.

LE « PROJET POUR L'ENFANT »

Lorsqu'un enfant est engagé dans un parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse, il n'est pas rare qu'il rencontre des ruptures dans sa prise en charge, devant, par exemple, circuler de foyer en foyer, selon les places disponibles. Afin de mieux garantir la cohérence de l'aide offerte aux enfants, un projet concret, concerté et évolutif sera élaboré. Celui-ci servira de fil rouge, offrant à l'enfant et sa famille une vision à moyen et long terme du parcours de l'enfant.

CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

HIÉRARCHISATION DES MESURES

Le nouveau Code hiérarchise les mesures d'aide qui peuvent être apportées à l'enfant. C'est en priorité du côté des ressources familiales que le soutien est à rechercher, pour autant que celles-ci ne soient pas contraires à l'intérêt de l'enfant.

Après quoi, il devient possible pour le Conseiller ou le directeur d'envisager l'hébergement en famille d'accueil. Quant au placement de l'enfant en institution, celui-ci ne pourra être envisagé qu'en dernier recours.

La procédure étant stricte à ce propos, il est toujours conseillé à l'équipe du milieu d'accueil (médecin compris) qui a des inquiétudes concernant un enfant de contacter l'Agent conseil ou le Coordinateur Accueil qui pourra, au besoin, contacter le Référent maltraitance de l'ONE habilité et compétent pour soutenir les professionnels de l'ONE confrontés à ce type de situations.

DÉJUDICIARISATION RENFORCÉE

Comme le prévoyait déjà le décret de 1991, le Code réaffirme que le tribunal de la jeunesse ne peut être saisi que si l'intervention du Conseiller a été tentée et que celui-ci n'a pas pu trouver d'accord avec la famille et cela, même dans la procédure d'urgence.



Jessica SEGERS
Responsable Service
SOS Enfants ONE

LES MESURES D'URGENCE

Pour rappel, si l'équipe ou les services auxquels le milieu d'accueil a fait appel ne parviennent pas à assurer la protection de l'enfant, il est fondamental de demander en priorité l'intervention du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse. Le Parquet quant à lui ne peut être interpellé qu'en cas de danger grave et imminent et pour autant que l'équipe constate que l'intégrité physique ou psychique de l'enfant est exposée à un péril grave.

Dans le cas où la demande de saisie en urgence est initiée par une équipe SOS Enfants ou un milieu d'accueil (en concertation avec le médecin du milieu d'accueil), par exemple, le Ministère public doit en priorité s'assurer auprès du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse de l'absence d'accord des parents ou de l'impossibilité de recueillir celui-ci.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Site dédié aux conférences d'information sur le nouveau Code : www.queditlecode.be
- Nouveau Code, exposé des motifs et autres actualités du secteur de l'aide à la jeunesse : www.aidealajeunesse.cfwb.be
- Vidéo de RTA asbl : « L'Aide à la Jeunesse et la protection des mineurs en danger » : <https://vimeo.com/269832319>
- Revue « Repér'AJ » (numéro octobre 2018) : gros plan sur le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
- Informations sur la fonction « référent maltraitance de l'ONE » : <https://www.one.be/professionnel/maltraitance/les-referents-maltraitance>
- Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance ?

CAMPAGNE DE PROMOTION DU STATUT SALARIÉ POUR LES FUTUR(E)S ACCUEILLANT(E)S

Dans le Flash Accueil N°34, nous vous faisons part de l'état d'avancement du projet pilote de passage au statut salarié des accueillant(e)s conventionné(e)s.

Le projet se poursuit avec succès.

La campagne ci-jointe vise à soutenir le recrutement de postes de nouvelles candidatures d'accueillant(e)s. A terme, rappelons qu'il est prévu que les engagements d'accueillant(e)s par des Services ne porteront plus que sur des postes salariés.

Ceci constitue un changement important pour tous les acteurs concernés : les Services d'accueillant(e)s, en tant qu'employeurs, les écoles et organismes de formation, les services du FOREM et d'ACTIRIS mais aussi et surtout, les candidats à la fonction d'accueillant(e)s.

C'est dans ce cadre que l'ONE, en collaboration étroite avec les représentants du secteur, a lancé une campagne d'information pour soutenir cette évolution importante et faciliter les recrutements.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- <http://www.one.be/accueillantesalariee/>
- statutdesaccueillantes@one.be

Eddy GILSON
Directeur Cellule Appui Réforme ONE



LES POMMES DE TERRE, PAS SI BANALES QUE ÇA !

La pomme de terre est un tubercule issu de la famille des solanacées. Cette plante, importée d'Amérique du Sud, fait partie des aliments les plus consommés par les Belges : en moyenne, 85 kg par habitant par an.

En Belgique, souvent appelé « le pays de la pomme de terre », plusieurs dizaines de variétés sont cultivées. Il existe 2 grandes catégories de pomme de terre : à chair ferme ou à chair farineuse.

Les pommes de terre à chair ferme présentent une bonne tenue à la cuisson. Elles sont idéales pour les préparations vapeur, cuisson à l'eau, en salade, ... Quelques variétés : la Charlotte, la Nicola, la Ratte du Touquet, la Belle de Fontenay, la plate de Florenville, ...

Les pommes de terre à chair farineuse sont plus friables et ont tendance à se décomposer lors de la cuisson. Elles sont utilisées notamment pour la confection de purées, pommes au four, potage...

Quelques variétés :
la Bintje, l'Agata,
la Manon, ...

PRINCIPES DE PRÉCAUTION

- Veillez à la fraîcheur des pommes de terre lors de l'achat. Elles doivent être fermes et exemptes de tâches vertes (voir ci-dessous),
- Conservez-les dans un endroit sec, frais (mais hors du réfrigérateur) et à l'abri de la lumière,
- Vérifiez qu'elles ne germent pas ou ne verdissent pas. Une bonne conservation préserve les qualités nutritionnelles et organoleptiques (saveurs, texture, ...) des pommes de terre.

Apparition de germes : la pomme de terre produit de nouvelles racines. Ces germes sont impropres à la consommation. Ils rendent la pomme de terre molle et ratatinée. Celle-ci se vide de ses réserves nutritionnelles et est dès lors sans intérêt.

Apparition de tâches vertes : la pomme de terre produit de la solanine, produit neurotoxique.

Dès qu'une tâche verte apparaît, l'ensemble de la pomme de terre est contaminé par la solanine. Il faudra alors la jeter.

Apparition de taches noires : lorsqu'une partie commence à pourrir, les moisissures contaminent toute la pomme de terre. Afin d'éviter un risque d'intoxication alimentaire, jetez-la toute entière.

COMMENT LES PRÉPARER ?

Afin de préserver son goût et ses vitamines, on privilégiera la cuisson vapeur ou à l'eau bouillante.

Adaptez le volume d'eau à la quantité de pommes de terre et plongez-les dans la casserole au moment où l'eau bout, pas avant. L'étape de l'épluchage/nettoyage/découpe se fera au plus proche du moment de la cuisson. Les tremper dans l'eau engendre des pertes en sels minéraux et en vitamines hydrosolubles, notamment la vitamine C. On évitera donc de les préparer la veille.

Les pommes de terre frites (frites, pommes duchesses, croquettes,...) ne peuvent pas être proposées en milieu d'accueil, en raison de leur teneur élevée en matière grasse cuite.

Il en va de même avec les fritures réchauffées au four qui ont déjà été précuites dans de la graisse.

Le saviez-vous ?

Cet aliment, riche en amidon, est classé dans la famille des féculents. Si certains enfants ne mangent pas leurs légumes, la pomme de terre, source de vitamine C, est une bonne alternative pour leur fournir cette vitamine. Chez les plus de 18 mois, on veillera à proposer les pommes de terre sous forme de purée, au maximum 1 fois par semaine.

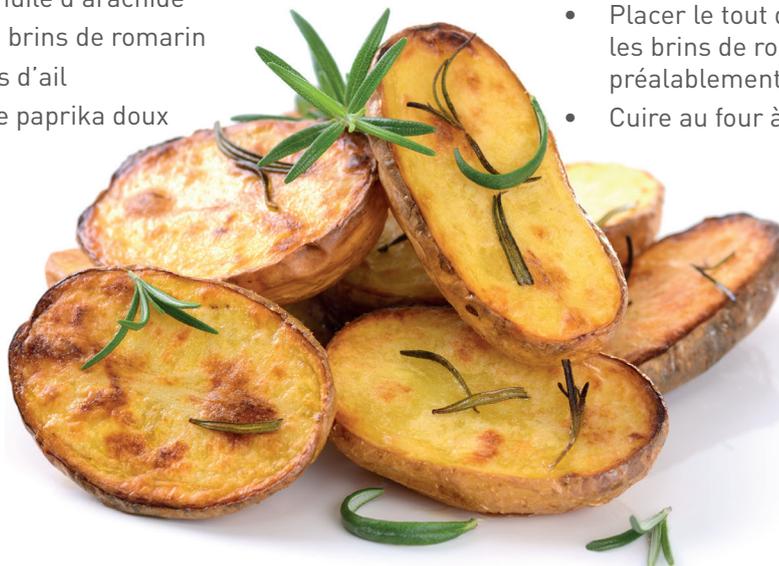
POMMES DE TERRE AU FOUR (pour 4 enfants – plus de 18 mois)

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Ingrédients

- 500 g de pommes de terre grenaille
- 2 c à s d'huile d'arachide
- quelques brins de romarin
- 2 gousses d'ail
- ½ c à c de paprika doux



Préparation

- Laver soigneusement les pommes de terre grenaille et les couper en 4
- Les badigeonner d'huile d'arachide et de paprika doux
- Placer le tout dans un plat en pyrex et ajouter les brins de romarin ainsi que les gousses d'ail préalablement épluchées et rincées
- Cuire au four à 175°C, durant 40 minutes

TORTILLA (pour 12 enfants – plus de 18 mois)

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 20 minutes + 15 minutes

Ingrédients

- 6 œufs
- 600 g de pommes de terre à chair ferme
- 1 oignon
- Quelques brins de ciboulette



Préparation

- Eplucher, rincer et découper les pommes de terre en fines rondelles
- Eplucher, rincer l'oignon et le couper en petits morceaux
- Cuire les pommes de terre et l'oignon à la vapeur durant 20 minutes. Celles-ci doivent être bien cuites
- Battre les œufs et ajouter la ciboulette ciselée
- Cuire, dans une poêle antiadhésive, les pommes de terre, les morceaux d'oignons et les œufs battus
- A mi-cuisson, retourner la tortilla à l'aide d'une assiette et remettre en cuisson. Les œufs doivent être servis bien cuits

NB

Une portion de tortilla ne contient pas suffisamment de féculents et de légumes. Prévoir des tartines beurrées, ainsi que des légumes (cuits ou crus), en accompagnement.

Bon appétit !

Amal ALAOUI, Nathalie CLAES et Cleo ROTUNNO
Cellule diététique - Direction Santé ONE



RACONTE-MOI UN LIVRE... UNE CONTRIBUTION À L'ÉVEIL CULTUREL EN MILIEU D'ACCUEIL

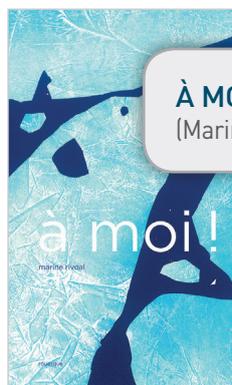
Quand voyage rime avec découverte, ouverture et partage...



ROULE MA BOULE
(Grégoire SOLOTAREFF,
Loulou & compagnie,
L'École des Loisirs, 2019)

L'enfant a laissé sa boule, le chat la pousse gentiment au bas de l'escalier. Joli prétexte pour démarrer un voyage où se mélangent crainte de l'inconnu, découverte de contrées lointaines et pour entamer un périple de retour vers la sécurité du monde connu. Ce petit album cartonné se voit agrémenté d'un texte tout simple où peu de mots sont utilisés mais qui vont directement à l'essentiel.

Ils sont rares ces albums qui, en toute simplicité, permettent d'aborder à la fois la peur de l'inconnu et l'envie d'y aller malgré tout... Cerise sur le gâteau, le livre est conçu comme une ritournelle qui permet de recommencer sa lecture autant de fois que l'enfant (avec la complicité de l'adulte) le désire.



À MOI !
(Marine RIVOAL, Rouergue, 2018)

Ours polaire se sent le plus fort. Tout lui appartient, la banquise, la glace,... il est le plus grand, le plus fort. Les autres n'ont qu'à bien se tenir...loin de lui. Et pourtant, il lui suffit de s'éloigner de son territoire, pour voir et comprendre, qu'il y a autour de lui des animaux, bien plus gros, bien plus forts. L'harmonie des relations entre les individus passe par une acceptation de soi et de la différence. Chacun n'est qu'un petit point dans l'univers et les interactions avec autrui ne peuvent passer par l'affirmation d'une toute puissance...

Un livre superbe aromatisé des problèmes liés au réchauffement climatique qui en séduira plus d'un, du plus petit au plus grand...



Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Administration générale de la Culture
Service Général de l'Action territoriale

LE RÉFÉRENT SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

Vous êtes responsable d'un milieu d'accueil collectif et vous n'avez plus de médecin ou plus de Consultation organisée au sein du milieu d'accueil ?

Vous êtes responsable d'une Halte Accueil ?

Vous êtes responsable d'un Service d'accueillant(e)s ?

Vous êtes accueillant(e), encadré(e) par un Service ?

Vous êtes accueillant(e) autonome ?

ET vous avez des questions par rapport à la santé d'un enfant ou à celle de la collectivité ?

Vous pouvez contacter le Référent Santé de votre subrégion.

Pour Bruxelles et le Brabant wallon :

Mme DELINTE Isabelle
isabelle.delinte@one.be - 0499 99 78 63

Pour Liège et le Luxembourg :

Mme DOGUET Catherine
catherine.doguet@one.be - 0498 48 50 83

Pour le Hainaut et Namur :

Mme LESTERQUY Mélanie
melanie.lesterquy@one.be - 0499 99 79 55



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FONCTION DE RÉFÉRENT SANTÉ :

Flash Accueil N°28 « Actualité » :

[La fonction de Référent Santé en milieu d'accueil](#)

Les Référentes Santé
Direction Santé ONE

NOUVELLE GRILLE DES MENUS AVEC FRÉQUENCES CONSEILLÉES, DISPONIBLE SUR INTERNET !

Une nouvelle version de la grille des menus, avec les fréquences conseillées est désormais disponible [sur le site de l'ONE](#), ainsi que dans la dernière édition de la brochure « Chouette, on passe à table ! »¹ - ONE 2019.

La version électronique de la grille vous permet d'encoder directement les valeurs dans la grille et les totaux se calculent automatiquement.

Composer un menu équilibré ne s'improvise pas. Cet outil, facile d'utilisation, vous permet d'analyser vous-même la qualité des menus que vous proposez aux enfants et après analyse, d'y apporter les modifications nécessaires pour l'améliorer.

L'utilisation régulière de cet outil vous permettra d'acquérir des automatismes qui vous rendront la tâche, au fur et à mesure, de plus en plus aisée. Pensez-y !

Certaines fréquences ont été adaptées pour permettre plus de cohérence avec les recommandations diététiques actuelles et d'y intégrer progressivement une vision plus durable de l'alimentation.

Exemple de grille complétée pour le dîner :

Jour de menu	Semaine 1					Semaine 2					Semaine 3					Semaine 4					Fréquences réelles / 20 jours	Fréquences conseillées / 20 jours
	L	Ma	Me	Je	Ve	L	Ma	Me	Je	Ve	L	Ma	Me	Je	Ve	L	Ma	Me	Je	Ve		
Aliments	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	20
LEGUMES																					2	18 à 20
Légumes cuits																					1	0 à 2
Fruits cuits																						

Semaine 1
Lundi : Poulet - Compote - Pomme de terre
Mardi : Bœuf - Ratatouille - Pâtes
Mercredi : Colin - Brocoli - Riz
Etc.

Amal ALAOUI,
Nathalie CLAES
et Cleo ROTUNNO
Cellule diététique
Direction Santé ONE
cellule-dietetique@one.be

ALIMENTATION LACTÉE DES NOURRISSONS ET ENFANTS EN BAS ÂGE : RÉPERTOIRE DES LAITS ET PRÉPARATIONS INFANTILES – 2019

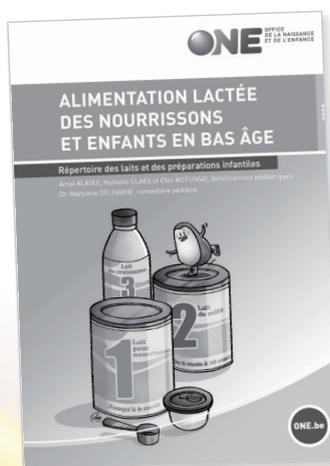
Liste des laits et préparations infantiles disponibles en Belgique.

Dans ce répertoire, les caractéristiques générales des produits, ainsi que leur prix au litre de lait reconstitué, y sont détaillés. Les produits sont classés en 3 catégories (standards, indications spécifiques et thérapeutiques) et en fonction du stade de développement des nourrissons. Ces informations permettent, aux Travailleurs médico-sociaux des milieux d'accueil subventionnés, d'identifier les laits infantiles standards qui constituent l'alimentation courante des enfants.

Les deux nouveautés à pointer sont, d'une part, la présence croissante de préparations pour nourrissons et de suites à base de **lait de chèvre** et d'autre part, la présence de la catégorie « **hydrolysats de protéines de riz** », dans la catégorie des préparations thérapeutiques.

Ces produits, initialement prévus pour les nourrissons présentant une allergie aux protéines du lait de vache, sont les seuls substituts végétaux qui conviennent pour les nourrissons et enfants en bas âge, non allaités, issus de **famille végétalienne**.

Pour rappel, au moins un lait infantile doit être fourni par le milieu d'accueil subventionné, conformément à la réglementation en vigueur.



La liste actualisée est disponible sur le site internet de l'ONE :

www.one.be

Amal ALAOUI,
Nathalie CLAES
et Cleo ROTUNNO
Cellule diététique
Direction Santé ONE
cellule-dietetique@one.be



ACCUEILLIR

COORDONNER

ÉLABORER

NÉGOCIER



EXPLIQUER

PRODUIRE

Fiche
B

LE CARNET DE BORD PROFESSIONNEL : FOCUS SUR LA

Formulez et listez toutes vos compétences avec la fiche B : « [Mon portefeuille de compétences](#) ».

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Sur base d'une **liste de verbes d'actions** liée aux métiers du secteur de la petite enfance, vous créez vous-même le recueil de toutes vos compétences et aptitudes !

Ce travail réflexif est à mener sur une certaine durée : prenez un temps de recul, restez bienveillants envers vous-même et n'hésitez pas à échanger avec vos collègues et amis si vous avez besoin d'aide. En effet, un point de vue extérieur ne peut qu'être éclairant et enrichissant. Cela pourra également **vous faire prendre conscience de toutes vos qualités** !

Découvrez cette fiche dès maintenant via un tutoriel vidéo¹ avec Sophie, accueillante extrascolaire.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE CETTE FICHE ?

Outre le fait de vous aider à discerner concrètement ce qu'est une compétence, cette fiche va vous apprendre à formuler tout ce que vous connaissez, tout ce que vous pouvez faire et toutes les qualités dont vous faites preuve, qui ensemble vont former votre portefeuille de compétences !

Il est intéressant de **faire le point sur ce dont vous êtes capable** car cela permet de :

- mieux vous connaître, vous donner une meilleure vision de vos capacités,
- renforcer votre estime de vous et votre confiance en vous,
- d'être reconnu : par vous-même, vos collègues, votre employeur, les parents et même les enfants !

SERVICE CONSEIL CARNET DE BORD :

carnetdebord@apefasbl.org

www.moncarnetdebord.be

02 229 20 19

 Moncarnetdebord.be

Pour télécharger la fiche,
cliquez ici !



¹ <https://www.youtube.com/watch?v=eKknbgqkmUs>

Vous avez d'autres idées de verbes d'actions utiles à ajouter à cette liste ? Contactez-nous !

SAVE THE DATE : « DES DEUX CÔTÉS DU LIEN »



Les Conseillers pédagogiques de l'ONE vous proposent des moments de rencontre pour approfondir les **concepts importants dans la construction du lien enfants-parents-professionnel(le)s** : du 25 au 28 novembre 2019, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

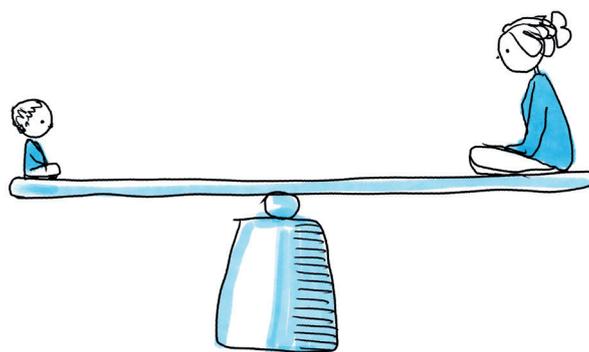
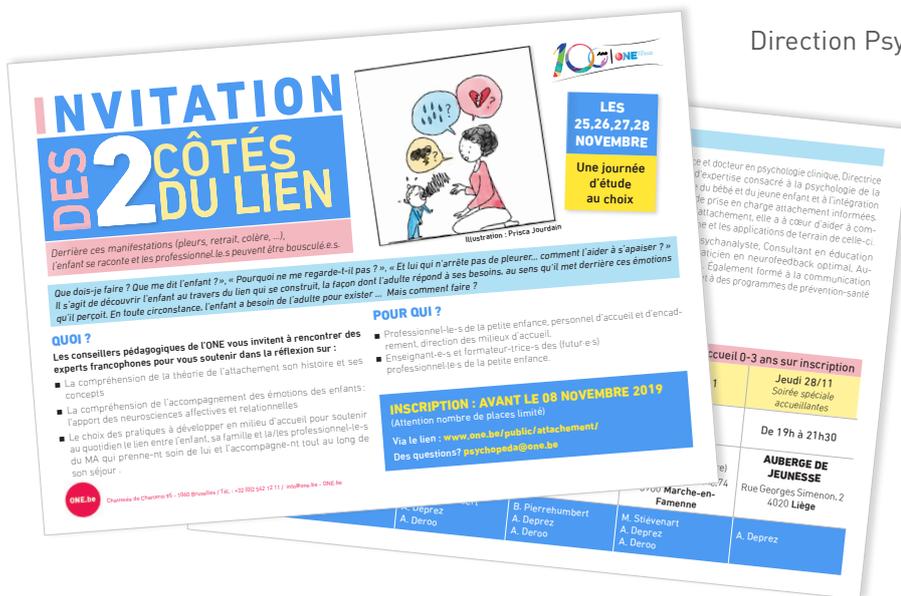
- 25/11 : Bruxelles
- 26/11 : Tihange
- 27/11 : Charleroi
- 28/11 : Marche-en-Famenne
- 28/11 : Soirée spéciale « Accueillant(e)s » à Liège

Lors de ces journées, vous aurez le plaisir d'entendre des experts francophones¹ aborder les questions de l'attachement/caregiving, sous plusieurs axes :

- Comprendre la théorie de l'attachement, son histoire et ses concepts,
- Comprendre et accompagner les émotions des enfants : l'apport des neurosciences affectives et relationnelles,
- Quelles sont les pratiques à développer en milieu d'accueil pour soutenir au quotidien le lien entre l'enfant, sa famille et le/la/les professionnel(le)s du milieu d'accueil qui prennent soin de lui et l'accompagnent tout au long de son séjour ?

Des invitations vous ont été envoyées via la brochure de formations continue 0-3 ans.

Vous pouvez choisir la date et le lieu souhaité, en vous inscrivant via un [formulaire en ligne sur le site de l'ONE](#).



2020

2019

2016

2017

2015

Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel flashaccueil@one.be

TOUS LES MA COLLECTIFS

18/04/19 - Courrier et plaquette pour la Semaine européenne de la vaccination

SAEC

30/04/19 - Statut salarié des accueillant(e)s : campagne d'information pour soutenir le recrutement d'accueillant(e)s salarié(e)s

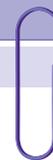
TOUS LES MA

Mai 2019 - Invitation avant-première documentaire 100 ans

Juillet 2019 - Recrudescence des cas de rougeole

Juillet 2019 - Brochure Formation continue 0-3

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amal
BOCKSTAEL Anne
BOURGUIGNON Luc
BOUVY Anne-Françoise
CLAES Nathalie
COUTEAU Diane Sophie
DOGUET Catherine
DUBOIS Emmanuelle
FORTEMPS Anne
GEERTS Bernard
GILSON Eddy
GILSOUL Laurence
GOOSSENS Xavier
KAIN Florine
LALOUX Florence

LESTERQUY Mélanie
LOMBET Jacques
MARCHAL Laurence
MARCHAND Brigitte
MASSON Marie
PAPILLON Héloïse
PROTIN Audrey
RÖTUNNO Cleo
SEGERSS Jessica
SONCK Thérèse
VAN RAEMDONCK Nathalie
APEF asbl
Co-accueillantes « Les P'tits Loulous »
à Beloeil
DUBOIS Anouk, psychomotricienne

MICHEL Stéphanie, psychomotricienne,
membre de l'UPBPF
ROBYNS Julie, psychomotricienne
RUSSELLO Aurélie, responsable MCAE « Les
P'tits Câlines » à Herchies
Mme FAGEL Stéphanie et Mr LEROT Thomas,
co-accueillants à Frasnes-lez-Gosselies,
Hainaut
Mme JACOB, accueillante autonome à Etalle,
Luxembourg
Mme SABRI, accueillante autonome à Trooz,
Liège

**Remerciements à
de rédaction**
DELBART Jacqueline
DELPORTE Jean-Paul
SOMMER Myriam

Remerciements au Comité

MISE EN PAGE
DUJARDIN Corinne
VINCENT Dominique
EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles
TIRAGE 5200 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2019/74.80/70